

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 août 2015
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 21 août 2015, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts
sur le Soudan du Sud**

Les membres du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint leur rapport d'activité établi en application de l'alinéa d) du paragraphe 18 de la résolution 2206 (2015).

Le 31 juillet, le rapport a été communiqué au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, qui l'a examiné le 20 août.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud
(Signé) Payton **Knopf**

(Signé) Andrews **Atta-Asamoah**
Expert

(Signé) Ann **Oosterlinck**
Expert

(Signé) Lucas **van de Vondervoort**
Expert



Rapport d'activité du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud créé par la résolution 2206 (2015) du Conseil de sécurité

Résumé

Au cours des 10 semaines qui se sont écoulées depuis le début de ses travaux, le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud a effectué de nombreux déplacements au Soudan du Sud, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Soudan et tenu des consultations avec les belligérants ainsi qu'avec des personnes particulièrement touchées par la guerre, y compris des déplacés, des chefs de tribus et de villages, des organisations de la société civile, des agents humanitaires et des membres du personnel de maintien de la paix. Le présent rapport reprend les conclusions préliminaires de ces travaux.

Depuis l'adoption de la résolution 2206 (2015) par le Conseil de sécurité, la situation au Soudan du Sud s'est brutalement détériorée, faisant peser une lourde menace non seulement sur les habitants du pays, mais aussi sur la paix et la sécurité de la région tout entière.

La situation sur le plan humanitaire et celui des droits de l'homme et les conditions dans lesquelles se déroulent les opérations humanitaires et de maintien de la paix se dégradent rapidement. Depuis le mois de mars 2015, on compte 100 000 déplacés supplémentaires, ce qui porte leur nombre total à plus de 1,6 million. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave a presque doublé depuis le début de 2015 pour atteindre quelque 4,6 millions, dont 250 000 enfants souffrant de malnutrition grave, des chiffres record depuis le début de la guerre.

Depuis le début de l'offensive dans l'État du Haut-Nil en avril 2015, l'intensité et la brutalité des actes de violence commis envers les civils connaissent des niveaux sans précédent, dans ce qui est déjà, à n'en pas douter, une guerre d'une violence extrême. Quelque 750 000 personnes ont été touchées par la récente campagne militaire menée dans l'État de l'Unité, et le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires estime qu'au moins 138 000 personnes parmi celles qui recevaient une aide avant l'escalade de la violence en sont désormais privées du fait de l'insécurité. Le nombre réel est probablement plus élevé.

Les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire ainsi qu'au bon déroulement des opérations de maintien de la paix se sont également multipliés depuis l'adoption de la résolution 2206 (2015). Les humanitaires comme les membres du personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud sont régulièrement attaqués, agressés, harcelés, jetés en prison, intimidés et menacés. Au cours du seul mois de mai 2015, les agents humanitaires ont signalé le même nombre d'incidents liés à des problèmes d'accès que pendant les deux mois précédents réunis. Toutes les parties au conflit auraient détourné de l'aide humanitaire, stoppant notamment des convois aux points de contrôle et exigeant de l'argent en échange du droit de passer en toute sécurité ou de circuler sur les routes. Les violations incessantes de l'accord sur le statut des forces de la Mission et les restrictions imposées à la liberté de mouvement ont des effets désastreux sur les opérations de la Mission et sa capacité d'exécuter son mandat de protection des civils, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

L'une des tactiques militaires adoptée par les parties au conflit consiste à prendre les civils pour cible, ce qui est contraire au droit international humanitaire, comme le rappelle la résolution 2206 (2015). Des dizaines de civils ont ainsi été tués, mutilés, torturés, brûlés vifs à l'intérieur de leurs maisons, déplacés, violés et enlevés, et des enfants ont été enrôlés et utilisés pour soutenir l'effort de guerre. Le Groupe d'experts enquête actuellement sur la chaîne de commandement responsable de ces crimes graves.

La fourniture d'armes et de munitions à l'Armée populaire de libération du Soudan et au Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ainsi qu'aux forces qui leur sont affiliées a été pour beaucoup dans la prolongation et l'intensification de la guerre. En outre, l'acquisition par l'Armée populaire de libération du Soudan de moyens de transport aérien et fluvial supplémentaires entre clairement dans une stratégie qui vise à réduire le handicap tactique posé par la difficulté de déployer des troupes et de l'équipement lourd pendant la saison des pluies, ce qui pourrait avoir des répercussions considérables sur le terrain. Le Groupe d'experts continuera d'enquêter sur les envois d'armes afin de remonter à leur origine et aux réseaux qui les organisent et d'évaluer leur influence sur la guerre et leur importance dans les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Le Groupe d'experts a également entrepris un certain nombre d'enquêtes sur les réseaux utilisés par le Gouvernement et l'opposition pour financer la poursuite de la guerre, ainsi que sur les personnes et entités qui tirent des avantages financiers de la poursuite du conflit. Il rendra compte de ses conclusions dans ses prochains rapports au Conseil de sécurité, conformément aux critères de désignation déterminant l'imposition des sanctions énoncés dans la résolution 2206 (2015).

Dans les prochaines semaines, le Conseil de sécurité devra réfléchir à l'application de la résolution 2206 (2015), sur la base de deux scénarios possibles. Premièrement, si les parties ne parvenaient pas à signer d'ici au 17 août l'accord de compromis sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, proposé récemment par l'Autorité intergouvernementale pour le développement, il faudrait impérativement chercher à comprendre les raisons de cet échec et prendre rapidement les mesures qui s'imposent. Deuxièmement, si les parties signaient l'accord, il faudrait alors non seulement le mettre en œuvre et mettre fin à la violence, mais également encourager la réconciliation nationale et promouvoir un règlement politique durable et complet au Soudan du Sud, y compris en faisant en sorte que les auteurs de crimes graves commis pendant la guerre aient à répondre de leurs actes. La résolution 2206 (2015) prévoit le rôle que pourraient jouer les sanctions dans l'un ou l'autre cas.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique.....	6
A. Mandat et nominations.....	6
B. Méthode.....	7
C. Coopération avec les parties prenantes et les organisations	8
II. Contexte politique et économique du conflit	8
A. Résumé du conflit.....	8
B. Contexte régional	9
C. Processus politique.....	9
D. Groupes armés.....	10
E. Contexte économique.....	11
III. Crise humanitaire	12
A. Situation humanitaire générale	12
B. Obstruction à l'aide humanitaire et aux opérations de maintien de la paix	13
C. Violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.....	15
IV. Ressources naturelles et financement du conflit.....	17
A. Pétrole	17
B. Élevage	19
C. Pillages.....	19
D. Espèces sauvages	20
V. Transferts d'armes.....	20
A. Transferts d'armes au Gouvernement	21
B. Transferts d'armes au M/APLS dans l'opposition	24
C. Impact du réapprovisionnement en armes et munitions.....	25
VI. Recommandations.....	26
Annexes	
I. Table of correspondence sent and received by the Panel from 18 May to 31 July 2015	29
II. Humanitarian crisis in South Sudan.....	30
III. Hospital in Kodok, Upper Nile State.....	32
IV. SPLM/A in Opposition attack on Bentiu, 29 October 2014.....	34
V. April-July 2015 Unity State offensive by SPLA and associated armed groups	37
VI. Current state of armed groups in South Sudan	43
VII. Percentage budgetary allocation by sector	47

VIII.	Disruptions in livestock migrations	48
IX.	Section of captured cattle brought to Bentiu in mid-June	49
X.	SPLM/A in Opposition fighters in Bentiu loot a slain SPLA soldier on 5 May 2014	50
XI.	Analysis of photographic evidence of Mil Mi24 helicopter flying the South Sudanese flag	51
XII.	Documentation concerning shipment of arms, ammunition, and related materiel from Norinco to the Ministry of Defence and Veterans' Affairs, June 2014	52
XIII.	Summary of emergency SPLA budget, January-June 2014	56

I. Historique

A. Mandat et nominations

1. Par sa résolution 2206 (2015), le Conseil de sécurité a imposé un régime de sanctions visant des personnes et des entités qui participent au conflit au Soudan du Sud et créé un comité des sanctions (Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud). Le 1^{er} juillet, le Comité a approuvé l'inscription de six personnes sur sa liste.

2. Lorsqu'il a institué le régime de sanctions, le Conseil de sécurité a décidé que les sanctions, notamment l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, s'appliqueraient aux personnes ou aux entités que le Comité aurait désignées comme étant responsables ou complices d'activités ou de politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud, ou comme ayant pris part, directement ou indirectement, à de telles activités ou politiques.

3. Le Conseil de sécurité a également créé un groupe d'experts (le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud) auquel il a confié la mission de présenter et d'analyser toute information concernant l'application des mesures édictées dans la résolution. Il peut s'agir d'informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités à inscrire sur la liste ou des informations concernant la fourniture, la vente ou le transfert d'armes et de matériel connexe et la fourniture d'assistance connexe, militaire ou autre, notamment par le truchement de réseaux de commerce illicite, aux personnes et entités qui sapent les processus politiques ou qui violent le droit international des droits de l'homme ou le droit international humanitaire.

4. Le 27 avril, le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Comité, a nommé les cinq membres du Groupe d'experts (voir [S/2015/287](#)) : un spécialiste des questions financières et des ressources naturelles (Andrews Atta-Asamoah, Ghana), un spécialiste des affaires régionales (Payton Knopf, États-Unis d'Amérique), un spécialiste des affaires humanitaires (Anna Oosterlinck, Belgique), un expert en armes (Lucas van de Vondervoort, Pays-Bas) et un expert des groupes armés (Vladimir Zhagora, Bélarus)¹.

5. Le Groupe d'experts a commencé ses travaux le 18 mai par une semaine de réunions préliminaires à New York. Depuis, il maintient une présence presque permanente dans la région, ayant notamment visité 6 des 10 États du Soudan du Sud ainsi que des pays voisins, dont l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda et le Soudan.

6. Au cours des 10 semaines qui se sont écoulées depuis le début de ses travaux, le Groupe d'experts a été en contact avec la plus large gamme de parties prenantes qui participent au conflit ou en sont victimes, notamment les hauts dirigeants du Gouvernement du Soudan du Sud, dont l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS); les dirigeants du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan

¹ Le mandat de M. Zhagora a pris fin le 16 juillet. Le Groupe d'experts lui est très reconnaissant de sa participation à la phase initiale de ses travaux, y compris au présent rapport, ainsi que de ses conseils pour l'avenir.

dans l'opposition (M/APLS dans l'opposition); le G-10 des anciens détenus²; des déplacés, dont ceux qui ont trouvé refuge sur les sites de protection des civils mis en place par l'ONU au Soudan du Sud; des représentants de la société civile et des populations locales; des chefs coutumiers; des organisations régionales, y compris la Commission de l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); les responsables de la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS); le Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud; les organisations humanitaires des Nations Unies; les organisations humanitaires internationales et nationales et d'autres organisations non gouvernementales.

7. Dans ce rapport, le Groupe d'experts présente des résultats préliminaires et non pas les conclusions détaillées des enquêtes qu'il a engagées conformément à son mandat. Il fournira de plus amples détails sur les résultats de ces enquêtes dans ses prochains rapports mensuels au Conseil de sécurité et dans son rapport final.

B. Méthode

8. Bien qu'il ait été établi par le Conseil de sécurité, le Groupe d'experts est un organe indépendant qui travaille avec objectivité, en se fondant sur des faits et veille à se prémunir contre toute action de nature à compromettre son impartialité ou visant à donner l'impression qu'il n'est pas objectif. Le texte du présent rapport ainsi que les conclusions et recommandations qu'il contient ont été approuvés par consensus par l'ensemble des membres du Groupe d'experts, avant qu'ils ne soient remis au Président du Comité des sanctions.

9. Compte tenu du contexte politisé du conflit au Soudan du Sud, le Groupe d'experts est pleinement déterminé à respecter les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (S/2006/997). Il se fonde notamment sur des documents authentiques et vérifiés et, dans la mesure du possible, sur des éléments de preuve concrets et sur des observations faites directement sur les lieux par les experts eux-mêmes, y compris des photographies. Le Groupe d'experts recoupe les informations en s'appuyant sur diverses sources indépendantes afin de satisfaire aux exigences les plus strictes en matière de preuves, accordant une plus grande importance aux déclarations des acteurs principaux et des témoins directs des événements.

10. Le Groupe d'experts mène ses travaux dans la plus grande transparence, respectant la confidentialité de ses sources lorsqu'on le lui demande. Il est tout aussi déterminé à respecter le niveau d'équité le plus élevé, et il donnera aux parties concernées la possibilité, lorsque cela est utile et faisable, d'examiner les informations les concernant contenues dans le rapport et d'y répondre dans un délai fixé à l'avance.

² Le G-10 des anciens détenus se compose de hauts fonctionnaires arrêtés par les pouvoirs publics suite aux événements survenus le 15 décembre 2014 à Djouba, à savoir Deng Alor, Pagan Amun, Oyay Deng, Cirino Hiteng, John Luk Jok, Kosti Manibe, Gier Chuang Aluang, Madut Biar, Chol Tong Mayay et Majak D'Agoot.

C. Coopération avec les parties prenantes et les organisations

11. Bien qu'il soit indépendant des organismes et institutions des Nations Unies, le Groupe d'experts tient toutefois à exprimer ses sincères remerciements aux responsables et au personnel de la MINUSS, du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, ainsi qu'au personnel de l'Organisation des Nations Unies à Addis-Abeba, à Kampala, à Khartoum et à Nairobi pour l'appui administratif précieux qu'ils lui ont fourni pendant la première phase de sa mission.

12. Au 31 juillet 2015, le Groupe d'experts avait envoyé 16 courriers officiels à neuf États, organisations et autres entités et reçu 10 réponses lui donnant les renseignements demandés (voir annexe I).

II. Contexte politique et économique du conflit

13. L'adoption, par le Conseil de sécurité, de la résolution 2206 (2015) en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies reposait sur la détermination que la crise au Soudan du Sud constituait une menace contre la paix et la sécurité internationales. Depuis l'adoption de cette résolution, la situation au Soudan du Sud s'est brutalement dégradée. Au 31 juillet 2015, date de présentation du présent rapport au Comité des sanctions créé par la résolution 2206, la guerre s'était étendue à l'ensemble des 10 États du Soudan du Sud, faisant peser une grave menace non seulement sur les citoyens, mais également sur la sécurité et la stabilité de la région tout entière.

A. Résumé du conflit

14. La lutte des élites pour le pouvoir, qui a déclenché le conflit en cours, s'est muée en une guerre aux multiples aspects qui se caractérise de plus en plus par des violences intra et interethniques à grande échelle. Les combats opposant l'APLS et le M/APLS dans l'opposition ainsi que les milices qui leur sont affiliées, touchent les États du Haut-Nil, de l'Unité et du Jongleï, et le conflit s'est à présent également étendu aux États du Bahr el Ghazal Nord et du Bahr el Ghazal occidental, où il est cependant moins intense et se déroule dans des zones géographiques plus réduites. Des causes traditionnelles de violences intracommunautaires liées à la concurrence pour l'accès à l'eau, aux pâturages et au cheptel ont fait leur réapparition, notamment dans les États de Ouaraab et des Lacs. Dans ce dernier, les conflits entre sous-tribus se sont également intensifiés. En outre, d'anciens catalyseurs de violence sont réapparus dans le Grand Équatoria (États de l'Équatoria oriental, occidental et central, y compris à Djouba, capitale du pays, et alentour) après que des tribus nomades de bergers, appuyées par l'APLS, ont réclamé l'accès aux pâturages et le droit de s'installer dans des territoires traditionnellement occupés et utilisés par des populations sédentaires locales.

15. Dans le contexte de crise actuel, l'Assemblée législative nationale du Soudan du Sud, qui ne comprend plus de membres affiliés au M/APLS dans l'opposition, a adopté le 24 mars un amendement à la Constitution aux termes duquel elle a prolongé de trois ans le mandat du Président, de son propre mandat et celui des Assemblées législatives de chaque État, jusqu'au 9 juillet 2018. Le mandat de la

Commission nationale de révision constitutionnelle est lui aussi prorogé, jusqu'au 31 décembre 2017. L'opposition a rejeté ces décisions, au motif qu'elles sont anticonstitutionnelles.

B. Contexte régional

16. Les pays voisins du Soudan du sud ont réagi au conflit par des moyens politiques et militaires.

17. Le 20 décembre 2013, l'armée ougandaise a déployé au moins une compagnie à Djouba afin de sécuriser l'aéroport et, selon l'Ouganda, pour évacuer des citoyens ougandais. Son intervention s'est intensifiée par la suite, premièrement avec l'envoi de renforts pour repousser l'avancée des forces d'opposition à Djouba au début janvier 2014, puis à la mi-janvier, en jouant un rôle de premier plan dans l'offensive visant à chasser l'opposition de Bor (État de Jonglei). Selon l'armée ougandaise, une brigade était toujours déployée dans le Soudan du Sud en juillet 2015. Le Groupe d'experts a recueilli des témoignages directs de nombreux interlocuteurs de différentes régions du pays, selon lesquels le déploiement et, plus généralement, le rôle de l'Ouganda, au Soudan du Sud depuis décembre 2013, sont devenus des problèmes politiques délétères, notamment pour les populations nuer.

18. Les interventions politiques régionales se sont multipliées. Dans une large mesure, cette dynamique est représentative des tensions bilatérales qui existent entre plusieurs des pays limitrophes du Soudan du Sud, ainsi que d'autres pays de la région, qui sont tous également préoccupés par la menace que l'effondrement du Soudan du Sud fait peser sur leur sécurité nationale, mais moins enclins à se mettre d'accord sur une approche ou programme commun pour combattre cette menace. Ceci est dû à la fois aux rivalités historiques entre États de la région, comme par exemple entre le Soudan et l'Ouganda, et à des divergences entre États voisins quant aux instances dirigeantes qui serviraient le mieux leurs intérêts politiques et économiques au Soudan du Sud.

C. Processus politique

19. À la fin de l'année 2013, l'IGAD a lancé un processus de médiation – souvent freiné par des divergences – reposant principalement sur un accord de partage du pouvoir entre le Président Salva Kiir, l'ancien Vice-Président et dirigeant du M/APLS dans l'opposition Riek Machar, et leurs partisans respectifs³. De l'indépendance à décembre 2013, cet accord a défini le mode de gouvernance du Soudan du Sud et plus ou moins celui du Mouvement populaire de libération du Soudan, à partir de 2002 au moins.

20. Après que les négociations ont abouti à une impasse en mars 2015, les tentatives de relance du processus politique ont accéléré les aménagements de la structure de médiation afin de renforcer la participation des États de la région et de la communauté internationale dans son ensemble. Ces tentatives comprenaient : la nomination de l'ancien Président du Mali, Alpha Oumar Konaré, comme Haut-Représentant de l'Union africaine pour le Soudan du Sud; la création d'un Comité

³ La médiation de l'IGAD est animée par trois envoyés spéciaux, Seyoum Mesfin Gebredingel (Éthiopie), Mohamed Ahmed Mustefa Al Dhab (Soudan) et Lazaro Sumbeiywo (Kenya).

ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud – composé de chefs d'État représentant diverses régions du continent; la création d'une formule « IGAD Plus », à laquelle participent les États membres de l'IGAD, les membres du Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, la Commission de l'Union africaine, les États de la « Troïka »⁴, l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et la Chine.

21. Parallèlement, la République-Unie de Tanzanie, l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Éthiopie se sont employés à faire converger les efforts de médiation de l'IGAD et le « processus d'Arusha ». Ce processus, lancé en 2014 par le parti tanzanien au pouvoir, Chama Cha Mapinduzi (CCM), et le parti sud-africain au pouvoir, l'African National Congress (ANC), sans coordination avec l'IGAD, a abouti à la signature, en janvier 2015, d'un accord sur la réunification du Mouvement populaire de libération du Soudan, par le Président du Soudan du Sud, Riek Machar et Deng Alor (au nom du G-10 des « anciens détenus »), qui a finalement donné lieu à deux visites de représentants du G-10 à Djouba et à la réintégration de Pagan Amum au poste de Secrétaire général du MPLS.

22. Le 24 juillet 2015, l'équipe de médiation de l'IGAD – appuyée par le groupe « IGAD Plus » – a présenté aux parties une proposition de compromis sur la résolution du conflit au Soudan du Sud. Les parties, respectant les délais fixés par l'équipe de médiation, doivent se réunir à nouveau à Addis-Abeba le 5 août pour tenir des pourparlers en vue de signer un accord d'ici au 17 août.

23. Au cours des prochaines semaines, le Conseil de sécurité devra réfléchir à l'application de la résolution 2206 (2015), compte tenu de deux scénarios possibles. Dans le premier cas, si les parties ne signent pas l'accord de compromis le 17 août, il sera essentiel d'établir la responsabilité de cet échec et d'intervenir rapidement en fonction de cette responsabilité. Dans le second, si les parties signent un accord, la priorité sera non seulement d'appliquer cet accord et de mettre fin à la violence, mais également de promouvoir la réconciliation nationale et un règlement politique durable et associant toutes les parties pour le Soudan du Sud, notamment en garantissant que les auteurs de crimes graves commis pendant la guerre répondent de leurs actes. La résolution 2206 (2015) prévoit les sanctions applicables dans les deux cas.

D. Groupes armés

24. Les groupes armés actifs au Soudan du Sud, y compris les forces gouvernementales organisées, sont le produit de l'histoire du pays, au cours de laquelle des milices armées ont lutté contre le pouvoir central mais aussi entre elles, pour contrôler les terres et les ressources et pour ne pas être marginalisées politiquement. Après le début des hostilités en 2013, le Gouvernement a lourdement pâti de défections massives d'unités de l'APLS, principalement nuer, sous les ordres d'anciens dirigeants des milices, qui avaient été incorporées dans l'APLS sans y être totalement intégrées. Le Gouvernement, qui faisait déjà peu confiance à certaines unités, a depuis lors cherché à lutter contre l'éclatement de l'APLS en

⁴ La Troïka est constituée des États-Unis, du Royaume-Uni et de la Norvège, qui figuraient parmi les garants de l'Accord de paix global de 2005.

renforçant le rôle de la Garde présidentielle (division des Tigres de l'APLS)⁵ et du service national de sécurité.

25. Les deux parties s'appuient fortement sur de jeunes milices qui ont traditionnellement combattu d'autres groupes et clans ethniques pour s'emparer du bétail et des terres. Parmi ces milices figurent l'« Armée blanche » nuer, qui combat aux côtés de l'APLS dans l'opposition, et les jeunes Bul Nuer qui luttent pour le Gouvernement dans l'État de l'Unité, ce qui a engendré une fracture majeure au sein de la communauté nuer, qu'il sera très difficile de combler. Aucune des deux parties ne contrôle totalement les actions de ces milices et groupes de jeunes, qui combattent en partie à des fins personnelles, sans lien direct avec le conflit. Cette situation a été mise en évidence lorsque le général de division Johnson Olony a quitté le Gouvernement pour rejoindre l'opposition dans l'État du Haut-Nil, ce qui a eu pour conséquence l'éclatement de cet État en trois territoires plus ou moins fondés sur l'appartenance ethnique. Le Gouvernement s'appuie également sur l'aide du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) au Soudan.

26. Plusieurs groupes armés locaux opèrent également en dehors de la région du Haut-Nil, notamment dans les États du Bahr el-Ghazal septentrional et occidental et de l'Équatoria. Dans la plupart des cas, ils ont peu à voir avec le conflit et le programme politique de l'APLS dans l'opposition. En outre, le nombre de victimes s'est accru en raison des conflits intra et interethniques dans les États de Ouarab et des Lacs et le gouvernement peine à faire cesser les actes de violence (voir l'annexe VI pour une description plus détaillée de la situation actuelle des groupes armés au Soudan du sud).

E. Contexte économique

27. Le Soudan du Sud a suspendu sa production pétrolière en janvier 2012, en raison de désaccords avec le Soudan à propos des droits de transit. Pendant l'arrêt de la production, qui a repris en avril 2013, le pays a pris des mesures d'austérité visant à réduire les dépenses publiques pour compenser la perte de revenus. Les déficits budgétaires ont été comblés par des ventes à terme à des compagnies pétrolières, des prêts ainsi que des emprunts auprès de la Banque centrale. La guerre ayant éclaté quelques mois seulement après la reprise de sources de revenus stables, les mesures d'austérité ont dû être prolongées pendant le conflit.

28. Depuis décembre 2013, les recettes pétrolières ont sensiblement baissé à cause de la chute de la production et des cours du pétrole sur le marché mondial, mais aussi en raison de la nécessité d'appliquer des tarifs déterminés et l'arrangement financier transitoire conclu avec le Soudan. D'après les chiffres communiqués par le Gouvernement, les recettes publiques étaient inférieures de 2,2 milliards de dollars au montant prévu dans le budget 2014, d'où un déficit de 1,2 milliard en mars 2015⁶. Le Ministère des finances et de la planification économique estime que le déficit de l'exercice budgétaire 2015 sera de l'ordre de 3 milliards de dollars.

⁵ La Garde présidentielle a joué un rôle déterminant dans les affrontements qui ont éclaté à Djouba en décembre 2013, tout comme la milice dénommée « Mathiang Anyoor » qui a été incorporée par la suite dans le service national de sécurité.

⁶ Il était prévu dans le budget adopté pour la période 2014-2015 que le montant total des recettes serait de 11,7 milliards de livres sud-soudanaises; toutefois, au mois de mars 2015, les recettes s'élevaient seulement à 5,3 milliards de livres sud-soudanaises (chiffres tirés du programme

29. Le Gouvernement continue de mobiliser des fonds en empruntant à la banque centrale, en effectuant des ventes de pétrole à livraison différée et en empruntant à l'étranger. L'injection de 2,2 milliards de dollars grâce à un prêt de la banque centrale a stimulé l'inflation⁷. Entre janvier et juillet 2015, la livre sud-soudanaise a perdu environ 50 % de sa valeur sur le marché noir, passant d'environ 5 livres sud-soudanaises pour un dollar à environ 11 livres sud-soudanaises pour un dollar à la mi-juillet 2015⁸. Le taux de change officiel reste fixé à 2,95 livres sud-soudanaises pour un dollar.

30. L'existence d'un important marché noir, parallèlement à un taux officiel inférieur, a un coût élevé tant pour les pouvoirs publics que pour les activités des organismes humanitaires internationaux. Le Groupe estime que chaque dollar des États-Unis dépensé au taux officiel par un organisme humanitaire international perdrait 73,2 % (8,05 livres sud-soudanaises) de sa valeur potentielle, si les pouvoirs publics annulaient l'écart entre le taux officiel et celui du marché noir⁹.

31. Le taux de change parallèle n'est cependant que l'un des nombreux moyens de corruption grâce auxquels ceux qui ont accès aux devises étrangères peuvent tirer profit du conflit. Cette guerre a permis à un nombre restreint de personnes au centre de l'appareil étatique de détenir le pouvoir et d'accéder aux ressources du pays.

32. L'endettement public continue de croître rapidement. Au moment de l'indépendance, le Soudan du Sud n'avait pas de dette publique. Cependant, en juin 2015, le Ministère des finances et de la planification économique a reconnu que la dette s'élevait à 4,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 700 millions de dollars par rapport à janvier 2015¹⁰. L'endettement actuel du pays représente environ 35 % de son produit intérieur brut de 2013¹¹.

III. Crise humanitaire

A. Situation humanitaire générale

33. Depuis que le Groupe d'experts a entamé ses travaux, la situation humanitaire au Soudan du Sud a continué de se dégrader rapidement. Les partenaires compétents reconnaissent à présent pour la plupart que les besoins de la dernière-née des nations du monde ont atteint une ampleur sans précédent dans l'histoire du pays et qu'ils se feront sans nul doute encore plus pressants au fil du temps. L'impossibilité pour les acteurs humanitaires d'accéder à des zones importantes du pays en raison de la guerre, les clivages ethniques qui se creusent, les déplacements de population à grande échelle, la grande brutalité des violences commises, les perturbations

stratégique triennal communiqué au Groupe, lors de sa visite en juin, par le Ministre des finances et de la planification économique.

⁷ Montant total emprunté fin mars 2015. Donnée confirmée par la mise à jour trimestrielle d'avril 2015 sur la performance économique établie par le Ministère des finances et de la planification économique.

⁸ Voir <https://radiotamazuj.org/sites/default/files/u2442/XRATE%20UPDATE%2020150727.jpg>.

⁹ Cette estimation est fondée sur les taux de change officiel et du marché noir à la mi-juillet 2015.

¹⁰ Les chiffres effectifs seront vraisemblablement plus élevés, parce que le Ministère des finances et de la planification économique n'est pas en mesure de connaître en temps réel toutes les dépenses engagées au nom de l'État par les administrations.

¹¹ L'essentiel, s'agissant de cette hausse du niveau d'endettement, ne concerne pas les chiffres absolus enregistrés, mais la forte augmentation du taux d'endettement depuis décembre 2013.

notables de l'élevage et de la production agricole, les taux élevés de malnutrition, la détérioration de la situation économique et un déclin marqué des dons alors que les besoins ont nettement augmenté sont autant de facteurs qui ont conduit le Soudan du Sud à se trouver dans l'un des états d'urgence humanitaire les plus graves au monde. Le 11 février 2014, le Coordonnateur des secours d'urgence a désigné la situation du pays comme une urgence de niveau 3 à l'échelle du système, sachant qu'il n'existe actuellement que quatre situations d'urgence de ce niveau¹² sur la planète et que celle-ci est la seule en Afrique à la date du présent rapport (voir annexe V pour une vue d'ensemble plus détaillée de la situation humanitaire au Soudan du Sud).

B. Obstruction à l'aide humanitaire et aux opérations de maintien de la paix

34. Le climat continue de se détériorer pour les opérations humanitaires et de maintien de la paix en raison du niveau de violence dans le pays en général, d'obstructions sciemment organisées et d'attaques ciblées et opportunistes contre le personnel humanitaire et de maintien de la paix et en particulier ses moyens matériels.

1. Obstruction à l'aide humanitaire

35. Les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire se sont faits plus nombreux depuis l'adoption de la résolution 2206 (2015). Pour le seul mois de mai, les acteurs humanitaires ont signalé pratiquement autant d'incidents liés à l'accès qu'au cours des deux mois précédents (134 incidents, contre 72 en avril et 64 en mars). Le contraste est saisissant avec les 78 incidents signalés par les acteurs humanitaires en mai 2014. Le mois d'avril 2015 marque également le moment où, pour la première fois depuis le début du conflit, les incidents rapportés ont le plus souvent été liés aux hostilités – essentiellement dans les États du Haut-Nil et de l'Unité – ainsi qu'à l'insécurité dans l'État des Lacs¹³.

36. L'accès des organismes humanitaires au Nil est suspendu depuis juillet 2013¹⁴, suite à l'attaque à main armée d'une barge battant pavillon de l'ONU qui transportait 500 000 litres de carburant à destination de Malakal.

37. Selon des renseignements obtenus par le Groupe d'experts auprès de sources primaires et secondaires, 73 partenaires humanitaires étaient présents dans l'État de l'Unité au début du mois d'avril 2015. En juin 2015, ce nombre était soudainement tombé à 42 en raison de la récente flambée des violences qui avait contraint les partenaires à évacuer leur personnel, en particulier de la partie méridionale de l'État.

38. Le 5 juillet, un hôpital de Kodok, dans l'État du Haut-Nil, a été pris entre deux feux lors d'affrontements à l'arme lourde entre les forces gouvernementales et les combattants du M/APLS dans l'opposition (voir annexe III). Cela témoigne d'une

¹² Les « urgences de niveau 3 » correspondent à la classification du système humanitaire mondial pour les interventions en cas de crise humanitaire très grave et à grande échelle.

¹³ D'après une source confidentielle au sein de la communauté humanitaire.

¹⁴ Voir les observations du Coordonnateur des secours d'urgence à la presse, Djouba (25 juillet 2015), disponibles (en anglais) à l'adresse <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/USG%20O%27brien%20remarks%20to%20the%20press%20in%20Juba%2C%20South%20Sudan%2C%2025%20July%202015-2.pdf>.

tendance à s'en prendre au personnel médical et aux installations de santé, dans la guerre qui fait rage au Soudan du Sud.

39. Il apparaît que toutes les parties au conflit détournent l'aide humanitaire, notamment en arrêtant les convois aux points de contrôle et en extorquant de l'argent en échange d'un passage en toute sécurité ou du droit d'emprunter les routes. Ces pratiques sont coutumières, bien qu'interdites par la législation nationale.

40. Le nombre croissant de demandes d'escortes armées destinées aux convois émanant d'organismes humanitaires, qui est passé de 3 en mai à 11 en juin 2015, illustre de façon alarmante la menace qui pèse sur les opérations de secours. En juillet, les requêtes ont été si nombreuses qu'il n'y avait plus de militaires disponibles pour assurer des escortes, le climat d'insécurité ayant obligé la MINUSS à affecter davantage d'effectifs à la protection de ses bases et de ses sites de protection des civils. Les patrouilles de longue distance de la Mission ont par conséquent été déployées sur le principal itinéraire d'approvisionnement le long du couloir allant de Djouba à Bentiu, en passant par Rumbek, Wau et Kuajok. Conformément au principe humanitaire d'indépendance¹⁵, les acteurs humanitaires ne veulent généralement pas être associés aux objectifs et activités de forces armées présentes dans le pays, y compris celles de la MINUSS. Solliciter des escortes armées est donc une option de dernier recours où il faut voir l'indice, en l'occurrence, d'une dégradation sévère de l'environnement opérationnel.

41. Enfin, les complexes et installations des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales ont été pillés, certains à maintes reprises. À Djouba, au moins 12 complexes ont été cambriolés durant le seul mois de juillet, sachant que le nombre réel est probablement bien plus élevé¹⁶.

2. Attaques contre des agents humanitaires

42. Depuis le début de la crise, au moins 30 agents humanitaires ont été tués, soit parce qu'ils ont été victimes d'un assassinat ciblé, soit parce qu'ils ont été pris entre deux feux¹⁷. Le Groupe d'experts a constaté que sept d'entre eux avaient trouvé la mort dans l'État de l'Unité au cours de la récente flambée de violence, dont trois pour le seul mois de juillet. Il a par ailleurs été informé de nombreux cas d'agents humanitaires enlevés, harcelés, agressés, arrêtés, détenus, recrutés de force ou encore menacés¹⁸. Le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies a été expulsé par le Gouvernement le 1^{er} juin 2015, malgré l'appel que lui avait lancé le Secrétaire général de l'ONU pour qu'il « revienne immédiatement sur sa décision ».

3. Obstruction aux opérations de la MINUSS

43. Les membres du personnel de la MINUSS sont régulièrement attaqués, harcelés, arrêtés, victimes de manœuvres d'intimidation et menacés. Depuis mars 2014, la Mission a subi plus de 400 violations de l'accord sur le statut des forces,

¹⁵ Le Groupe d'experts s'appuie sur la définition convenue de l'indépendance : « L'action humanitaire doit être indépendante de toute visée politique, économique, militaire ou autre dans les zones où elle est mise en œuvre ». Voir <https://docs.unocha.org/sites/dms/Documents/120103OOM%20-%20Humanitarian%20Principles%20-%20French.pdf>.

¹⁶ Entretiens avec le Groupe d'experts à Djouba.

¹⁷ Entretien avec des fonctionnaires du Bureau de la coordination des affaires humanitaires; observations du Coordonnateur des secours d'urgence à la presse, (25 juillet 2015).

¹⁸ Entretiens avec le Groupe d'experts à Djouba et dans diverses parties du pays.

dont plus de 90 % de la part du Gouvernement. À titre de comparaison, s'agissant uniquement des restrictions imposées aux déplacements, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a fait état de 24 incidents entre le 26 février et le 15 mai, contre au moins 37 pour la MINUSS sur à peu près la même période. En mai et juin, la MINUSS a connu 43 incidents de ce type. L'effet cumulé de ces actes d'obstruction incessants est dévastateur pour les opérations de la Mission et sa capacité à s'acquitter de son mandat de protection des civils en vertu du Chapitre VII de la Charte.

C. Violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme

44. Depuis le début du conflit, divers acteurs internationaux, dont la MINUSS, le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Amnesty International et Human Rights Watch ont publié des rapports décrivant des actes contraires au droit international des droits de l'homme ou au droit international humanitaire applicable, qui sont autant de motifs de sanction en vertu de la résolution 2206 (2015). Ces atrocités présumées ont été largement condamnées par les acteurs politiques internationaux, notamment le Conseil de sécurité, le Secrétaire général, l'Union africaine, l'IGAD et l'Union européenne.

45. En dépit de ce consensus international et bien que les parties aient maintes fois promis d'enquêter sur les allégations, le Groupe d'experts n'a recueilli que peu d'éléments, voire aucun, permettant d'attester que les parties au conflit ont entrepris des procédures judiciaires officielles conformément aux normes internationales¹⁹. En droit international, la responsabilité de garantir que de telles infractions font l'objet d'enquêtes et de poursuites équitables et efficaces incombe à l'État. L'impunité généralisée qui caractérise le conflit en cours se trouve exacerbée par les faits récents survenus dans la région du Haut-Nil et approfondit les clivages politiques et ethniques dans la société sud-soudanaise.

46. En mars 2014, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a constitué une commission d'enquête sur le Soudan du Sud, placée sous la direction de l'ancien Président Olusegun Obasanjo pour enquêter sur les violations des droits de l'homme commises depuis le mois de décembre 2013. À la fin de l'année 2014, le Président Obasanjo a présenté le rapport de la Commission d'enquête au Conseil, qui n'a pas souhaité l'examiner à ce stade. Un exemplaire du rapport a été distribué aux membres du Conseil pendant la semaine du 20 juillet 2015. Le 24 juillet, le Conseil s'est réuni au niveau ministériel, comme il avait été décidé au Sommet de l'Union africaine tenu en juin à Pretoria et a refusé de rendre le rapport public. Au lieu de cela, il a établi un sous-comité spécial, composé de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Éthiopie, du Nigéria, de l'Ouganda, de la République-Unie de Tanzanie et du Tchad, pour examiner le rapport et formuler des recommandations

¹⁹ Voir par exemple : American Bar Association, « Assessment of -justice, accountability, and reconciliation measures » (Washington, juin 2014), disponible sur www.americanbar.org/content/dam/aba/directories/roli/sudan/aba_rolisudan_assessment_final_report_0614.authcheckdam.pdf; et Radio Tamazuj, « Riek Machar admits SPLM-IO never investigated Bentiu massacres » (8 juillet 2015, disponible sur <https://radiotamazuj.org/en/article/riek-machar-admits-splm-io-never-investigated-bentiu-massacres>.)

sur la suite à y donner. Ces recommandations doivent être examinées par le Conseil au niveau des chefs d'État d'ici à la fin du mois d'août 2015²⁰.

47. Le Groupe d'experts a demandé à obtenir un exemplaire confidentiel du rapport de la Commission d'enquête le 26 juin, par l'intermédiaire du président d'alors du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, avec copie à la Commission de l'Union africaine. Il n'avait toujours pas reçu de réponse à cette requête le 31 juillet.

1. Attaques délibérées contre des civils

48. Au cours de ses enquêtes, le Groupe d'experts a constaté que toutes les parties au conflit avaient pour tactique militaire de prendre des civils pour cibles, violant ainsi le droit international humanitaire applicable tel qu'indiqué dans la résolution 2206 (2015). Il s'efforce actuellement d'identifier la chaîne de commandement qui sous-tend ces incidents très répandus.

49. Le 29 octobre 2014, le M/APLS dans l'opposition a mené une attaque contre Bentiu, dans l'État de l'Unité, et commis des violations flagrantes des droits de l'homme (voir annexe IV). Au moins 11 civils ont été tués. Selon un rapport spécial de la MINUSS, les auteurs présumés ont qualifié les victimes nuer de « Dinka » pour signifier qu'ils les voyaient comme des partisans du Gouvernement²¹. De plus, des femmes ont été enlevées et violées. Des civils qui avaient trouvé refuge dans une église ont été frappés et enlevés, au mépris du fait que les lieux de culte sont des espaces protégés en droit humanitaire international.

50. Durant la récente flambée de violence qui a touché l'État de l'Unité à partir du mois d'avril, l'APLS et les milices associées s'en sont pris à des civils – meurtres, viols, enlèvements, pillages, incendies et déplacements forcés – dans le cadre d'une offensive coordonnée qui témoigne d'un basculement de la dynamique du conflit vers une brutalité servant des fins tactiques²². Le Groupe a enquêté sur ces atrocités au cours de deux visites sur le terrain, les 15 et 16 juin et 8 et 9 juillet 2015 (voir annexe V).

51. Le Groupe d'experts a pu constater que les forces armées entendaient rendre la vie communale intenable et empêcher tout retour à la normalité après les violences. Sur la foi de récits de première main, il a conclu que cette offensive visait à priver par tous les moyens le M/APLS dans l'opposition d'une base d'appui, y compris en chassant la population de l'essentiel de l'État de l'Unité. Au vu de toutes les preuves dont il dispose, le Groupe d'experts estime que, depuis le mois d'avril, l'intensité et la brutalité des violences commises contre les civils ont atteint des niveaux sans précédent, alors que le conflit se caractérisait déjà, sans l'ombre d'un doute, par son extrême violence.

²⁰ Voir <http://www.peaceau.org/fr/article/communiqu%C3%A9-conseil-de-paix-et-de-s%C3%A9curit%C3%A9-526%C3%A9-reunion-au-niveau-minist%C3%A9riel>.

²¹ Rapport spécial de la MINUSS, « Special report on the attack on Bentiu », disponible (en anglais) à l'adresse <http://unmiss.unmissions.org/Default.aspx?tabid=5805>.

²² Rapport de la MINUSS « Flash human rights report on the escalation of fighting in the greater Upper Nile area », (rapport relatif aux droits de l'homme et à l'intensification des combats dans la région du Haut-Nil), disponible (en anglais) à l'adresse <http://unmiss.unmissions.org/Default.aspx?tabid=5805>.

2. Violences sexuelles et recrutement d'enfants

52. Il est ressorti des enquêtes préliminaires du Groupe d'experts, notamment durant ses visites sur le terrain²³, que toutes les parties au conflit avaient délibérément recours au viol comme tactique de guerre, et cela en toute impunité. Nombre d'acteurs ont signalé cet emploi systématique de la violence sexuelle²⁴.

53. Les enquêtes préliminaires du Groupe d'experts, fondées sur des sources primaires et secondaires, ont montré que toutes les parties au conflit se permettaient d'utiliser des enfants, à la fois pour combattre et pour assumer des fonctions d'appui. D'après l'UNICEF, plus de 13 000 enfants ont jusqu'à présent été recrutés durant la guerre, dont la majorité par le M/APLS dans l'opposition.

IV. Ressources naturelles et financement du conflit

54. Alors que l'économie sud-soudanaise risque de s'effondrer, que la dette augmente à vive allure et que les recettes pétrolières déclinent, le Gouvernement semble néanmoins en mesure de dépenser des sommes colossales pour la guerre, notamment en armes, en logistique et en salaires. Parallèlement, certaines personnes et entités, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, de même qu'à l'intérieur et à l'extérieur du Gouvernement et de l'opposition, tirent de la guerre des avantages financiers considérables. S'agissant du Gouvernement, cela est en parti dû au système d'affectation des crédits budgétaires, qui concentre le pouvoir de décision dans les mains d'un nombre restreint de personnes.

55. Le Groupe d'experts a ouvert un certain nombre d'enquêtes sur les canaux de financement utilisés par le Gouvernement et l'opposition pour la guerre et sur les personnes et entités à qui profite la poursuite du conflit. Il rendra compte des résultats de ces enquêtes dans ses futurs rapports au Conseil, conformément aux critères de désignation prévus dans la résolution 2206 (2015).

A. Pétrole

56. Lorsque le conflit a éclaté, la production de pétrole était encore en deçà des niveaux de janvier 2012 (350 000 barils par jour). Depuis, les affrontements dans les zones de production et les assauts menés directement contre des installations pétrolières ont entraîné un arrêt forcé de la production dans l'État de l'Unité et une baisse de la production dans l'État du Haut-Nil. Au cours de la visite effectuée par le Groupe d'experts à la mi-juillet 2015, la production totale était tombée à 163 000 barils par jour, contre 245 000 dans les derniers mois de l'année 2013.

²³ Lors d'une visite sur le terrain à Bentiu, le Groupe d'experts a pu passer quelques heures avec des personnes déplacées du site de protection des civils de la ville, qui lui ont relaté au moins 12 cas différents de viol et de violences sexuelles survenus sur une période très courte.

²⁴ Voir rapport précité de la MINUSS « Flash human rights report on the escalation of fighting in the greater Upper Nile area », et précédents rapports de la MINUSS sur les droits de l'homme; synthèse du Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD sur les derniers signalements en date de violations de l'accord de cessation des hostilités, pendant la période allant du 27 avril au 31 mai 2015, disponible (en anglais) à l'adresse <http://southsudan.igad.int/index.php/2014-08-07-10-16-26>; UNICEF, note d'information sur la protection de l'enfance disponible à l'adresse <http://www.childrenofsouthsudan.info>.

57. Malgré la chute des niveaux de production et des recettes, le pétrole reste le pilier de l'économie sud-soudanaise et représente actuellement quelque 96 % du revenu national. Il est encore difficile d'estimer les sommes que le Gouvernement a directement consacrées au conflit depuis décembre 2013, mais un certain nombre de facteurs donnent des indications quant aux canaux d'acheminement, à la nature et à l'ampleur de ces dépenses.

58. Le premier consiste dans le pourcentage du budget alloué au secteur de la sécurité par rapport aux autres secteurs. L'examen que le Groupe d'experts a réalisé des crédits budgétaires successivement affectés à la sécurité depuis 2011 montre une tendance à consacrer sensiblement plus de fonds à la sécurité, aux dépens de secteurs cruciaux pour le développement, tels que l'éducation, les infrastructures, la santé et l'administration publique (voir annexe VII).

59. Le deuxième facteur tient au dépassement des budgets prévus pour le secteur de la sécurité. Entre 2013 et 2014, le pourcentage des crédits alloués à la sécurité est passé de 32,3 % (1 345 millions de dollars) à 36,6 % (1 579 millions de dollars). Bien que cette hausse puisse paraître négligeable, l'analyse que le Groupe d'experts a faite des budgets et dépenses du Gouvernement depuis 2011 fait apparaître que les dépenses réelles au Soudan du Sud dépassent nettement les lignes budgétaires respectives des différents secteurs, parce que les fonds effectivement alloués ne correspondent guère aux montants prévus dans les budgets. En termes de dépenses effectives, le Ministère de la défense et affaires des anciens combattants et le Service national de sécurité, qui relève du Cabinet du Président sont les institutions qui exercent la pression la plus forte sur le budget opérationnel du Gouvernement, avec des dépassements de crédits qui se font aux dépens d'autres organismes.

60. Entre juillet et décembre 2014, environ 75 % des dépassements du budget opérationnel ont été imputables au Ministère de la défense et des affaires des anciens combattants et au Cabinet du Président. Parmi les organismes publics, ce dernier contribue notablement aux dépassements en question du fait du rôle accru du Service national de sécurité et du manque de transparence et de responsabilisation qui le caractérise.

61. Hormis une hausse des crédits alloués à la sécurité et un dépassement massif du budget prévu pour le secteur de la sécurité, deux grands objets de dépense liés au conflit mettent en lumière la façon dont le Gouvernement utilise les fonds dans ce domaine. D'après le Ministère des finances et de la planification économique, les représentants de l'État ont dépensé 98,6 millions de dollars au titre de la participation aux négociations de paix, du retour des personnes déplacées et des rations alimentaires de l'armée durant la première moitié de l'exercice fiscal 2014. En outre, ce ministère a signalé un versement de 46,8 millions de dollars à la société chinoise China North Industries Corporation (Norinco) prélevé sur le budget d'équipement au cours du deuxième trimestre de cet exercice (voir par. 70 et 71). Le Ministère de la défense et des affaires des anciens combattants a également dépassé son budget trimestriel de plus de 6,7 millions de dollars et est par ailleurs responsable de 58 % du total des 103 millions de dollars de fonds excédentaires dépensés au titre des salaires au premier semestre de l'exercice 2014²⁵.

²⁵ Ce montant ne tient pas compte des crédits alloués à la police. Le Ministère de l'intérieur, la police et les établissements pénitentiaires sont regroupés sous la rubrique État de droit, en conséquence de quoi leur budget n'est pas inscrit à la rubrique Sécurité. Néanmoins,

B. Élevage

62. L'élevage est l'un des principaux moyens de subsistance de la majorité des personnes qui ne participent pas au secteur structuré de l'économie et constitue une source de revenu de premier ordre pour nombre de collectivités; or, le vol de bétail est un aspect essentiel du conflit. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le conflit a perturbé les itinéraires saisonniers de migration du bétail (voir annexe VIII). Les bêtes d'élevage sont pillées dans les villages submergés par des groupes armés. Au cours de l'offensive menée par l'APLS dans l'État de l'Unité en juin, ces animaux étaient le trophée le plus recherché par les milliers de jeunes bul nuer qui ont prêté main-forte à l'Armée populaire. L'assaut a donné la possibilité aux Bul Nuer de voler quantité de bétail aux communautés nuer du sud de l'État de l'Unité (voir annexe V). Le vol de bétail forme à présent la base d'une relation symbiotique entre l'APLS et nombre des milices qui lui sont alliées. L'APLS utilise cette relation dans le but de détruire le M/APLS dans l'opposition tandis que ses alliés ont pour objectif de piller autant de bétail que possible tout en servant ses visées militaires.

63. Lors de la visite qu'il a effectuée à Bentiu en juin, le Groupe d'experts a confirmé que, bien qu'évacuée, la ville comptait encore des milliers de têtes de bétail (voir annexe IX). Avant l'offensive, le gouvernement de l'État avait annoncé que les personnes fidèles au Gouvernement devraient amener leurs bêtes d'élevage à Bentiu pour les mettre en sécurité²⁶. Il est parvenu à la conclusion que la manœuvre avait pour fin de préparer des vols à grande échelle dans le sud de l'État de l'Unité. D'après des estimations faites fin juin, après l'assaut, il se trouvait quelque 100 000 têtes de bétail à Bentiu.

C. Pillages

64. Les deux camps que le conflit oppose ont l'un et l'autre recours au pillage. Au cours d'un entretien avec la chaîne de télévision Al-Jazira dans le village de Ping Thou, un aîné nuer du nom de Guny Kam a expliqué la logique qui sous-tend cette pratique pour l'Armée blanche, affiliée à l'opposition, comme suit : « Nous [l'Armée blanche] allons au conflit avec une seule arme de poing. Lorsque nous tuons l'ennemi, nous nous armons avec ce qu'il avait »²⁷. En juillet, certaines sources au sein du M/APLS dans l'opposition ont décrit au Groupe une tactique précise : « Nous recevons des moyens du Gouvernement : vous tenez une ville et, lorsque les combattants de l'APLS approchent, vous vous retirez pour les laisser l'occuper. Une fois qu'ils se sont installés, vous attaquez de nouveau pour les chasser de la ville et ils laissent derrière eux ce dont vous avez besoin ». Le Groupe d'experts estime que la base de financement et d'approvisionnement du M/APLS dans l'opposition relève d'un système complexe d'alliances régionales et internationales, d'appui de la diaspora et de mobilisation des ressources internes, et qu'elle n'est donc pas si simple qu'on le prétend. Par ailleurs, cette assertion n'est pas corroborée non plus par la nature des affrontements avec le Gouvernement (voir par. 77).

ils opèrent en réalité comme des forces paramilitaires et ont joué un rôle actif dans la guerre, en particulier durant les premiers mois.

²⁶ Small Arms Survey, « The Conflict in Unity State », disponible, en anglais, à l'adresse www.smallarmssurveysudan.org/facts-figures/south-sudan/conflict-of-2013-14/the-conflict-in-unity.html.

²⁷ Voir <http://america.aljazeera.com/watch/shows/live-news/2015/7/south-sudans-white-army.html>.

65. Les pillages commis par des éléments du M/APLS dans l'opposition et de l'Armée blanche se manifestent dans les affrontements qui opposent ces groupes et les forces gouvernementales. Des vidéos de la bataille qui a vu les forces de l'APLS quitter Bentiu le 6 mai 2015 montrent que les éléments du M/APLS dans l'opposition, lorsqu'ils tuent un soldat de l'APLS, volent sur son cadavre toutes les possessions dont ils peuvent tirer profit (voir annexe X). Les pillages s'étendent maintenant à l'aide humanitaire, aux moyens logistiques, de même qu'aux banques dans les villes qui ont été envahies.

D. Espèces sauvages

66. En juillet 2015, le South Sudan Wildlife Service (Service de protection de la faune et de la flore du Soudan du Sud) et des écologistes du pays ont indiqué au Groupe d'experts que le braconnage et le trafic d'espèces sauvages avaient augmenté depuis le déclenchement du conflit. Le Groupe d'experts étudie les liens entre cette intensification et l'escalade et la poursuite du conflit et rendra compte de ses conclusions dans les prochains rapports qu'il adressera au Conseil de sécurité.

V. Transferts d'armes

67. La fourniture d'armes et de munitions à l'APLS et au M/APLS dans l'opposition ainsi qu'aux forces qui leur sont affiliées est pour beaucoup dans la prolongation et l'aggravation de la guerre. Les deux camps manquent constamment à leur engagement de mettre un terme au réapprovisionnement de leurs contingents en armes et munitions²⁸. Le Groupe d'experts continuera d'analyser les transferts, y compris leurs sources et les réseaux de trafic qui les sous-tendent, leur impact sur la guerre et le rôle qu'ils jouent dans les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

68. Dans sa résolution 2206 (2015), le Conseil de sécurité n'a pas imposé d'embargo sur les armes au Soudan du Sud, ce qui signifie que le Gouvernement est libre, conformément au droit international, d'acquérir des armes, des munitions et d'autres équipements et pièces détachées à vocation militaire, et aussi d'organiser des activités de formation à l'utilisation, l'entretien ou la réparation du matériel en question. Toutefois, dans l'esprit de cette résolution, le Groupe d'experts enquête sur l'implication d'États de la région dans les transferts d'armes, notamment la possibilité d'acquisitions réalisées par des pays voisins pour le compte du Gouvernement sud-soudanais²⁹. L'an passé, le Gouvernement a signé des accords de coopération en matière de sécurité avec l'Égypte et l'Ouganda³⁰, mais il est néanmoins tenu de s'assurer que ces armes, munitions et équipements ne sont pas utilisés en violation du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

²⁸ Au titre de l'article 1.2 de l'Accord sur la cessation des hostilités du 23 janvier 2014 et des articles 1.1 et 1.2 b) du tableau relatif aux modalités d'application de l'Accord sur la cessation des hostilités.

²⁹ Durant la période intérimaire établie au titre de l'Accord de paix global, le Kenya et l'Ouganda ont acheté armes et munitions pour le compte du Gouvernement sud-soudanais.

³⁰ « South Sudan and Uganda sign military cooperation deal », *Sudan Tribune*, 15 octobre 2014, disponible à l'adresse www.sudantribune.com/spip.php?article52727; et « South Sudan signs military cooperation deal with Egypt », *Sudan Tribune*, 24 mars 2014, disponible à l'adresse www.sudantribune.com/spip.php?article50407.

A. Transferts d'armes au Gouvernement

1. Hélicoptères d'attaque

69. Le Groupe d'experts a obtenu des preuves de la présence au Soudan du Sud d'au moins quatre hélicoptères Mil Mi-24 battant pavillon sud-soudanais³¹. Ces hélicoptères, qui peuvent transporter huit soldats et possèdent des capacités d'attaque au sol, ont récemment été utilisés par l'APLS en appui aérien à l'occasion d'assauts menés dans l'État du Haut-Nil, notamment autour de Kodok (voir annexe III) et de Doleib Hill. Avant la guerre, l'APLS ne comptait pas d'hélicoptère doté de capacités d'attaque au sol dans ses moyens opérationnels. Le Groupe d'experts s'est procuré des images qui montrent un hélicoptère Mil Mi-24 de l'APLS équipé de deux lanceurs B8V20 au niveau des points de fixation de missile situés sur le moignon d'aile gauche, capables chacun de tirer 20 roquettes non guidées S-8 de 80 mm. Il est probable que des lanceurs semblables soient installés sur le moignon d'aile droit, portant la capacité d'emport de l'hélicoptère à 80 roquettes (voir fig. I)³².

Figure I

Photo montrant un soldat du SPLA devant un hélicoptère Mi-24V du SPLA et, à droite, un soldat portant un fusil IWI-ACE de calibre 7,62 × 39 mm



Source : Facebook.

³¹ D'après les analyses effectuées, il s'agissait soit de Mi-24V (Hind E), soit de Mi-24K (Hind G2), les deux variantes étant potentiellement présentes dans le pays. On trouvera à l'annexe XI une autre photographie et une analyse.

³² Outre une mitrailleuse à quatre canons YakB de 12.7 mm installée dans la tourelle qui se trouve sous le nez de l'hélicoptère, le Mi-24V peut être équipé de quatre missiles radioguidés (AT-6) antichar 9K114 « Shturm » sur les rails en forme de H visibles sur l'image. Le Groupe d'experts n'a pas recueilli d'élément attestant de la présence ou de l'utilisation de tels missiles.

2. Livraison d'armes par la Norinco

70. En juillet 2014, l'APLS a reçu une cargaison d'armes, de munitions et de matériel connexe envoyée par la Norinco et attestée par des documents que le Groupe d'experts s'est procurés (voir annexe XII). D'après le bordereau d'expédition, le chargement contenait 100 dispositifs de lancement et de guidage de missiles guidés antichar HJ-73D, y compris des batteries et des pièces détachées, et 1 200 munitions; 9 574 fusils automatiques de type 56 ainsi que 2 394 lance-grenades sous canon de 40 mm et 20 millions de munitions de calibre 7,62 × 39 mm; 319 mitrailleuses polyvalentes de type 80 et 2 millions de munitions de calibre 7,62 × 54 mm; 660 pistolets NP-42 livrés avec 2 millions de munitions de calibre 9 × 19 mm; et 40 000 roquettes antichar à tête explosive de type 69.

71. Des responsables sud-soudanais ont admis, publiquement et lors de conversations privées avec le Groupe d'experts, que ce matériel avait été livré, affirmant que l'envoi faisait suite à un contrat signé entre le Gouvernement chinois et le Gouvernement sud-soudanais avant que la guerre n'éclate³³. Les documents d'expédition semblent corroborer cette version. Par la suite, le Gouvernement chinois aurait décidé de ne plus exporter d'armes à destination du Soudan du Sud³⁴.

3. Véhicules amphibies

72. Dans un communiqué de presse daté du 1^{er} août 2014, l'APLS a annoncé avoir fait l'acquisition de 10 « chars amphibies »³⁵. Le Groupe d'experts a obtenu des preuves visuelles confirmant la présence de véhicules amphibies à chenilles GAZ-34039 dans l'État du Haut-Nil et l'État de l'Unité (voir fig. II). Ces véhicules peuvent transporter 10 personnes, atteindre une vitesse maximale de 60 kilomètres/heure sur route et se déplacer à 6 kilomètres/heure sur l'eau. Les images montrent de multiples véhicules équipés, peut-être après livraison, d'une mitrailleuse lourde DShK de calibre 12,7 mm.

³³ Voir, par exemple, Ilya Gridneff, « China sells South Sudan arms as its Government talks peace », Bloomberg, 9 juillet 2014, disponible à l'adresse <http://www.bloomberg.com/news/articles/2014-07-08/norinco-sells-south-sudan-arms-as-chinese-government-talks-peace>.

³⁴ Voir Ilya Gridneff, « China halts arms sales to South Sudan after Norinco shipment », Bloomberg, 30 septembre 2014, disponible à l'adresse <http://www.bloomberg.com/news/articles/2014-09-29/china-halts-weapons-sales-to-south-sudan-after-norinco-shipment>.

³⁵ Voir <http://paanluelwel.com/2014/08/01/spla-army-received-new-weapons-to-defend-the-constitution/>.

Figure II
Soldats de l'APLS dans l'État du Haut-Nil, juchés sur un véhicule amphibie GAZ-34039, équipé d'une mitrailleuse lourde DShK de calibre 12,7 mm



Source : Confidentielle.

4. Fusils ACE

73. Le Groupe d'experts s'est procuré des photographies établissant la présence de fusils automatiques IWI-ACE de fabrication israélienne dans deux configurations, sinon davantage. Une partie au moins de ces fusils ont été livrés au Service national de sécurité avant le déclenchement de la guerre, mais le Groupe d'experts en voit maintenant entre les mains de combattants de l'APLS (armée et forces aériennes), d'agents de la Police nationale sud-soudanaise et de membres du Service national de sécurité, essentiellement chez les gardes du corps de hauts fonctionnaires et les officiers supérieurs de l'armée.

5. Armes et finances

74. Les récents transferts d'armes ont des incidences financières notables, comme l'illustre la livraison de la Norinco, pour une valeur totale de 20 737 925 dollars³⁶. Les nouveaux hélicoptères d'attaque Mi-24V ont une valeur minimale d'au moins 10 millions de dollars. Bien qu'il semble peu probable que le Soudan du Sud soit en mesure de se les procurer neufs, les hélicoptères ont néanmoins une valeur financière importante, sans compter les coûts de fonctionnement complémentaires qui s'élèvent à au moins plusieurs milliers de dollars par semaine et par unité pour la logistique, le carburant, les pièces détachées et le personnel³⁷. Des coûts similaires sont encourus pour tous les autres équipements, tels que les chars de bataille et les pièces d'artillerie.

³⁶ Voir la partie IV pour une description de la façon dont les dépenses de défense ont entraîné une diminution des crédits alloués à la santé et à l'éducation, entre autres.

³⁷ Le Groupe d'experts continue d'enquêter pour savoir si les hélicoptères ont été achetés ou sont utilisés dans le cadre d'un contrat de location.

75. Par l'intermédiaire d'une source confidentielle, le Groupe d'experts a obtenu des documents de l'APLS qui donnent à voir un récapitulatif des ressources nécessaires au titre d'un « budget d'urgence » pour la période allant de janvier à juillet 2014 afin de couvrir les besoins des forces gouvernementales (voir annexe XIII). Il ne pense pas que les articles dont la liste est dressée dans le document ont été acquis exactement comme le suggère l'Armée populaire. Néanmoins, le montant total de 2 533 187 831,99 livres sud-soudanaises (plus de 850 millions de dollars au cours officiel) permet de se faire une idée des paramètres financiers qui entrent en compte dans les discussions budgétaires de l'APLS. Il démontre également que, hormis le recrutement à grande échelle, l'acquisition de matériel complémentaire a été considérée dès le tout début du conflit comme une option stratégique centrale pour contrer la perte de formations de la taille d'une division au profit du M/APLS dans l'opposition (voir annexe X).

B. Transferts d'armes au M/APLS dans l'opposition

76. En tant que mouvement d'opposition, le M/APLS dans l'opposition n'a pas accès à des armes par l'intermédiaire de transactions officielles entre États. Au départ, il utilisait les armes et munitions emportées par les déserteurs qu'il récupérait de l'APLS, en particulier des divisions VIII et IV, respectivement commandées par les généraux de division Peter Gadet Yaak et James Koang Chuol. En mai, le général de division Johnson Olony a déserté l'APLS, à laquelle il avait été intégré deux ans plus tôt, emportant avec lui un arsenal considérable d'armes et de munitions fournies à ses forces par l'APLS.

77. Cependant, les perspectives de pillage de grandes quantités d'armes et de munitions appartenant à l'autre camp sont à présent limitées. Souvent, dès qu'une partie approche et qu'il devient clair qu'elle est en mesure de mobiliser des forces supérieures, l'autre se retire, emmenant son équipement, si elle le peut, et réduisant ainsi les possibilités de pillage d'armureries et de dépôts de munitions. Avec des affrontements qui durent depuis 19 mois et impliquent de fréquents échanges de tirs entre les belligérants, un recrutement constant et l'absence d'industrie nationale d'armement, les deux camps ont besoin de réapprovisionnements extérieurs, en particulier des munitions, pour continuer de combattre.

78. Le Gouvernement sud-soudanais accuse régulièrement le Soudan de fournir armes et munitions au M/APLS dans l'opposition, ce contre quoi Khartoum – bien que pas de manière uniforme au sein du M/APLS dans l'opposition – s'inscrit en faux³⁸. Deux organismes de recherche, Small Arms Survey et Conflict Armament Research, ont recueilli des preuves de la présence de munitions de différents pays dans les stocks saisis par les forces gouvernementales au M/APLS dans l'opposition. Il s'y trouve notamment des munitions soudanaises produites en 2014 qui ont très probablement été larguées au M/APLS dans l'opposition par une source extérieure³⁹.

³⁸ Voir « Sudan denies accusations of South Sudanese rebel support », *Sudan Tribune*, 19 mai 2015, disponible à l'adresse www.sudantribune.com/spip.php?article55019.

³⁹ Voir Conflict Armament Research, « Weapons and ammunition airdropped to SPLA-IO forces in South Sudan » (mai 2015), disponible à l'adresse www.conflictarm.com/wp-content/uploads/2015/06/Weapons_and_ammunition_airdropped_to_SPLA-IO_forces_in_South_Sudan.pdf; Small Arms Survey, « Small arms ammunition documented at Bentiu mosque » (mai 2014), available from www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/facts-figures/arms-ammunition-tracing-desk/HSBA-Tracing-Desk-Bentiu-July-2014.pdf.

C. Impact du réapprovisionnement en armes et munitions

79. Le Gouvernement et le M/APLS dans l'opposition prétendent tous deux combattre uniquement au titre de la légitime défense et avoir besoin de munitions aux seules fins de protection. L'ampleur des affrontements en cours, le caractère généralisé des violations des droits de l'homme et la dynamique du conflit ont conduit le Groupe d'experts à conclure que ce raisonnement n'était pas crédible⁴⁰. Le réapprovisionnement constant des deux camps en armes et munitions a joué un rôle majeur dans la poursuite de la guerre et la surenchère qui a mené à la situation actuelle, entraînant des violations à grande échelle du droit international humanitaire⁴¹.

80. La fourniture de matériel militaire de plus grande taille, en particulier à l'APLS, relève pour le Groupe d'experts d'une tentative du Gouvernement qui vise à modifier la dynamique du conflit. En 2014, les affrontements ont été moins intenses durant la période des pluies du fait que les routes n'étaient plus praticables⁴². Pendant cette période, l'APLS était relativement désavantagée par rapport au M/APLS dans l'opposition, dont les effectifs venaient des régions où ils combattaient et étaient donc plus habitués au terrain. L'APLS s'est trouvée moins à même de déployer ses chars et pièces d'artillerie et de tirer profit de sa supériorité numérique sur ce plan, tandis que le M/APLS dans l'opposition s'est davantage appuyé sur l'emploi d'armes légères et de petit calibre et a tiré profit d'une plus grande mobilité sur terrain accidenté. Alors que juillet et août sont considérés comme le point culminant de la période de soudure (c'est-à-dire les mois qui précèdent immédiatement la nouvelle récolte et sont généralement ceux où les civils des zones rurales souffrent le plus de l'insécurité alimentaire), l'accalmie dans les hostilités apporterait aux civils des zones de conflit un répit relatif en ce qui concerne les attaques menées par les deux parties.

81. L'acquisition par l'APLS de capacités aériennes et fluviales renforcées s'inscrit dans une stratégie qui tend à résorber ce désavantage tactique, dans la mesure où les véhicules amphibies et hélicoptères d'attaque donnent à l'APLS les moyens de poursuivre le combat dans des zones auparavant jugées inaccessibles en raison des pluies. L'APLS utilise ses hélicoptères d'attaque dans l'État du Haut-Nil pour s'en prendre aux forces d'opposition et aux civils qui sont de l'autre côté du Nil. Durant l'offensive menée dans l'État de l'Unité entre avril et juin, elle a déployé des véhicules amphibies GAZ pour se lancer à la poursuite des combattants du M/APLS dans l'opposition et des civils dans les marais du Sud, où les civils fuyant la violence avaient trouvé refuge⁴³.

82. Les armes légères et de petit calibre restent les plus prisées pour la majorité des combattants des deux camps, car elles sont pratiques à transporter, bon marché,

⁴⁰ Le Mécanisme de surveillance et de vérification de l'IGAD a réuni des preuves de violations multiples par les deux camps de l'article 1.1, qui se rapporte à la cessation de toutes les opérations militaires.

⁴¹ On trouvera des études de cas (Kodok et sud de l'État de l'Unité) à l'annexe III.

⁴² Voir www.crisisgroup.org/en/publication-type/alerts/2014/conflict-alert-looming-military-offensives-in-south-sudan.aspx. La saison des pluies dure en gros de mai à octobre.

⁴³ Pour une source publique, voir www.hrw.org/report/2015/07/22/they-burned-it-all/destruction-villages-killings-and-sexual-violence-unity-state.

d'une prise en main rapide et relativement faciles à acquérir⁴⁴. S'il s'en trouve – en particulier de la variété AK⁴⁵ – dans les rangs des deux belligérants, elles sont également très utilisées pour les vols de bétail entre groupes ethniques et l'ont été lors des affrontements qui opposaient l'APLS et des milices diverses pendant la période intérimaire⁴⁶.

83. Étant donné que le pays est lourdement militarisé et que le Gouvernement a une capacité limitée à maintenir l'ordre dans bien des régions et à contrôler les armes qui sont entre les mains de ses combattants, l'importation ininterrompue par les deux camps d'armes légères et de petit calibre et des munitions associées aura un impact durable sur la paix et la stabilité au Soudan du Sud. Il s'ensuit un risque accru de dissension et de violence politique armée. Le scénario le plus réaliste consiste à ce que l'afflux de telles armes ait pour conséquence que, même avec un accord politique, l'insécurité profonde et la violence entre les collectivités demeurent au moins à court terme un trait notable de la vie au Soudan du Sud et, compte tenu de la porosité des frontières, continuent de compromettre la sécurité des États voisins.

VI. Recommandations

84. Le Groupe d'experts recommande ce qui suit :

Sanctions

a) Lorsque le Comité envisagera la désignation de nouvelles personnes, à la lumière de la détérioration préoccupante de la situation sur le terrain et de la menace que la guerre au Soudan du Sud fait peser sur la paix et la sécurité internationales, et afin de réaliser les objectifs définis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2206 (2015), à savoir une paix durable au bénéfice de tous au Soudan du Sud, il devrait s'intéresser aux décideurs qui ont le pouvoir de faire durer la guerre ou d'y mettre fin, à ceux qui tirent un profit économique et politique du conflit et/ou à ceux qui sont responsables de crimes graves au regard du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire;

b) Dans la mesure où le régime de sanctions vise à modifier les stratégies des parties et à promouvoir la paix au Soudan du Sud, les membres du Conseil de sécurité devraient mener auprès de la population une campagne de sensibilisation soutenue, concertée et à grande échelle pour mieux faire comprendre ledit régime et lui assurer un appui plus large, ainsi qu'aux désignations actuelles et futures, et pour lutter contre la désinformation à son sujet, en tenant compte des faibles taux d'alphabétisation et de l'accès limité à la télévision et à Internet au Soudan du Sud;

⁴⁴ Le Groupe d'experts suit la définition des armes légères et de petit calibre établie dans l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

⁴⁵ Cela inclut des variantes de l'AK-47 original, notamment les versions AKM et AKM-S, les variantes produites dans les anciens États signataires du Pacte de Varsovie, et des variantes telles que le type 56-1 chinois.

⁴⁶ À titre d'exemple, le Groupe d'experts a vu plus de 8 000 jeunes bul nuer passer devant le site de protection des civils de la MINUSS à Rubkona, le 16 juin. Environ 80 % d'entre eux étaient armés, en grande majorité, de fusils automatiques de type AK.

Embargo sur les armes

c) Le Conseil de sécurité devrait interdire la fourniture, la vente ou le transfert au Soudan du Sud, depuis ou par les territoires ou impliquant les nationaux de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ou au moyen de navires ou d'aéronefs battant leur pavillon, d'armes et de matériel connexe de tout type (armes et munitions, véhicules et équipements militaires, équipements paramilitaires et pièces détachées correspondantes), ainsi que toute assistance technique, formation et aide financière ou autre en rapport avec des activités militaires ou la fourniture, l'entretien ou l'utilisation de tout type d'armes et de matériel connexe, notamment les formations dispensées sous quelque forme que ce soit par des forces étrangères ou des mercenaires armés, en provenance ou non de leur territoire;

d) Les modalités d'application de l'embargo sur les armes devraient être examinées en coopération étroite avec l'Union africaine et l'IGAD et contenir les dispositions nécessaires en ce qui concerne les dérogations possibles pour les approvisionnements destinés à assurer la sécurité de la MINUSS, des organismes des Nations Unies, des missions diplomatiques, des acteurs humanitaires et des médias internationaux, et la MINUSS devrait avoir pour mandat de surveiller la mise en œuvre de l'embargo et disposer des moyens requis pour s'en acquitter au mieux;

e) Dans l'éventualité d'un accord entre les parties portant création d'une tierce force ne relevant pas d'une mission de maintien de la paix des Nations Unies, les États Membres contribuant à cette force devraient être tenus de communiquer au Comité et au Groupe d'experts, avant son déploiement sur le territoire sud-soudanais, les informations suivantes :

- i) Le type exact, la quantité et les caractéristiques techniques des armes, munitions, équipements militaires et matériel à livrer et/ou les modalités de l'assistance à fournir;
- ii) Les moyens de transport prévus pour l'acheminement du matériel;
- iii) La date de livraison envisagée; et
- iv) La destination précise de l'envoi au Soudan du Sud;

f) Dans le cas où un accord de paix serait signé et dûment appliqué par les parties au conflit, les formations données ou l'appui apporté dans les domaines suivants devraient pouvoir être exemptés de l'embargo, sous réserve de l'approbation écrite du Comité :

- i) Respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire;
- ii) Réforme du secteur de la sécurité, en particulier promotion de la responsabilité démocratique;
- iii) Efforts de lutte contre le braconnage et d'autres formes de trafic d'espèces sauvages;
- iv) Mesures visant à atténuer le risque de fuite, perte, détournement ou vol des stocks détenus par l'État, y compris mise en place d'un système complet d'enregistrement des armes et munitions appartenant à l'État;

g) Au vu des préoccupations exprimées au Groupe d'experts au sujet de l'aptitude du Soudan du Sud à se défendre dans une région marquée par l'instabilité, et pour tenir compte de la prolifération déjà importante des armes légères et de petit calibre, en particulier, dans les mains des civils, le Conseil de sécurité devrait indiquer clairement et d'emblée aux parties que l'embargo sur les armes est une mesure temporaire qui peut être levée dès lors que les conditions ci-après sont remplies :

- i) La signature et l'application effective d'un accord de paix prévoyant la formation d'un gouvernement de transition;
- ii) Le renforcement par toutes les forces organisées du Soudan du Sud des mesures de sécurité physique et de gestion des stocks, notamment la mise en place d'un système complet de marquage et d'enregistrement des armes et munitions appartenant à l'État, en vue de réduire le risque de fuite, perte, détournement ou vol des stocks détenus par l'État, conformément aux dispositions du Protocole de Nairobi pour la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique;
- iii) L'amélioration des prestations de sécurité au niveau des collectivités, pour que les populations civiles cessent autant que possible de penser qu'elles ont besoin de posséder des armes pour assurer leur propre protection;

Droit international des droits de l'homme et droit international humanitaire

h) Dans le cadre de l'action menée pour mettre un terme à l'impunité généralisée, qui se traduit par des violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, lesquelles reviennent à enfreindre le régime de sanctions imposé par la résolution 2206 (2015) :

- i) Le Conseil de sécurité, donnant suite à la déclaration présidentielle du 24 mars 2015 ([S/PRST/2015/9](#)), devrait exhorter vivement l'Union africaine à rendre public le rapport de sa commission d'enquête sur le Soudan du Sud, sans plus attendre et indépendamment du résultat du processus de l'IGAD;
- ii) Le Conseil de sécurité, suite à ses consultations du 12 mai au cours desquelles il a examiné un document élaboré par le Secrétariat sur la question à l'examen, devrait en outre étudier, à titre prioritaire, les possibilités qui s'offrent en matière de responsabilité pénale et de justice transitionnelle pour les crimes graves commis depuis le début de la guerre au Soudan du Sud.

Annex I

**Table of correspondence sent and received by the Panel
from 18 May to 31 July 2015**

<i>Country/other entity</i>	<i>Number of letters sent</i>	<i>Requested information fully supplied</i>	<i>Information partially supplied</i>	<i>No answer</i>	<i>Pending^a</i>
South Sudan	5	3		1	1
SPLM/A in Opposition	1				1
Ethiopia	1	1			
United Nations Office to the African Union	1	1			
Uganda	2	2			
Sudan	2	2			
African Union Peace and Security Council	1			1	
Israel	2	1			1
China	1				1
Total	16	10		2	4

^a The reply deadline has not yet expired.

Annex II

Humanitarian crisis in South Sudan

1. Since the adoption of Resolution 2206 (2015), 100,000 additional people have been displaced within the country, bringing the total number of internally displaced persons (IDPs) to over 1.6 million.¹ Of that total, 166,142 are living in six Protection of Civilian (PoC) sites located on UNMISS bases.² This represents an increase of 64,000 civilians seeking shelter in PoC sites in the last eight months since the end of 2014. This sharp increase is putting enormous pressure on the limited living space and services available, particularly in the two largest sites in Malakal, Upper Nile State and Bentiu, Unity State, which is hosting over 62% of all IDPs.
2. In addition to the internally displaced population, 753,000 people have fled South Sudan and are now living as refugees in neighbouring countries, with 83% having fled since 15 December 2013.³ Some 90% of these new refugees are women and children.⁴ The majority of these refugees are living in vulnerable border areas, putting further strain on the host communities.
3. The number of people facing severe food insecurity has almost doubled since the start of 2015 to an estimated 4.6 million people,⁵ including 250,000 children severely malnourished — the highest numbers since the conflict began in December 2013.⁶ The actual number will most likely be higher as these estimates were calculated prior to the current upsurge in fighting in Greater Upper Nile since April, which significantly disrupted humanitarian assistance and resulted in loss of livelihoods due to cattle raiding and wilful destruction of crops and seeds.

¹ Humanitarian Bulletin, Bi-weekly Update on South Sudan (15 July 2015). Available from https://docs.unocha.org/sites/dms/SouthSudan/2015_SouthSudan/South_Sudan_15_July_2015_Humanitarian_Bulletin_01.pdf, accessed on 20 July 2015; Humanitarian Bulletin, Monthly Update on South Sudan (31 March 2015). Available at <http://reliefweb.int/report/south-sudan/south-sudan-humanitarian-bulletin-monthly-update-march-2015>, accessed on 25 July 2015.

² As at 15 July 2015, the displaced people were divided amongst the 6 PoC sites as follows: 103,913 in Bentiu (Unity State); 28,663 in Juba UN House (Central Equatoria); 30,410 in Malakal (Upper Nile State); 2,289 in Bor (Jonglei State); 665 in Melut (Upper Nile State); and 202 in Wau (Western Bahr el Ghazal State). The Panel learned on 23 July the number of IDPs in the largest site of Bentiu had swelled to 115,983, which is more than a 10% increase over a 1-week period.

³ UNHCR. South Sudan Situation: Regional Overview of Population of Concern (as of 22 July 2015). Available at http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/SSD_Situation_RegionalOv_POC_150722.pdf. Accessed on 28 July 2015.

⁴ The majority of refugees are in Ethiopia, with on average some 180 South Sudanese refugees arriving every day. Ethiopia now hosts the largest refugee population of any African country, with over 281,514 South Sudanese refugees in addition to some 425,000 refugees of other nationalities. Sudan has seen the highest arrival rate in 2015, with more than 38,000 entering the country in June alone, bringing the total number of South Sudanese there to 198,657. Uganda is now hosting 181,389 and Kenya 91,553 South Sudanese refugees. See <http://www.unhcr.org/pages/49e483986.html>.

⁵ Integrated Food Security Phase Classification, South Sudan report, May 2015. Available on http://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_SouthSudan_May2015_FullReport.pdf, accessed on 15 June 2015; FEWSNET alert. “South Sudan. Some households face Catastrophe as food aid delivery remains blocked and prices spike”, available at <http://www.fews.net/east-africa/south-sudan/alert/june-24-2015>, accessed on 30 June 2015.

⁶ In total, nearly 70 per cent of the country’s population — 7.9 million out of 11.6 million people — are expected to face food insecurity this rainy season, or so-called lean season.

4. About 750,000 people have been affected by the recent violence in Unity State alone. OCHA reports that 138,000 of those who were receiving humanitarian assistance prior to the upsurge of violence are now without that assistance due to insecurity.⁷ Some have fled to the PoC site in Bentiu. Others — humanitarian organizations estimate tens of thousands in Unity State alone⁸ — have fled into the bush and swampy areas prone to flooding. They are effectively cut off from aid and living in the most dire conditions, putting them at acute risk of disease and famine.
5. Deepening food insecurity is not only a result of protracted conflict but also of limited market functionality as many roads are not passable during the rainy season, steep depreciation of the currency, rising inflation, and a high cost of living. 610,000 people living in South Sudan's urban areas are now struggling with the fact that the cost of living has increased by nearly 30% in the first half of 2015.⁹
6. In addition to food and livelihoods support, acute humanitarian needs of the population include infectious disease control,¹⁰ education, protection, water and sanitation assistance, shelter, non-food items, and health care.
7. South Sudan also continues to receive refugees from neighbouring Sudan — currently 265,887 people, mostly from Sudan, putting further pressure on the country's limited resources.¹¹
8. Finally, scores of civilians have died as a direct result of the war. Shockingly, no one knows how many, as no one is keeping track.¹²

⁷ Actual numbers of people no longer receiving aid will be higher due to the level of violence.

⁸ Humanitarian Bulletin, Bi-weekly Update on South Sudan (30 June 2015). Available from https://www.humanitarianresponse.info/en/system/files/documents/files/ocha_south_sudan_biweekly_30_june_2015.pdf, accessed on 10 July 2015.

⁹ Integrated Food Security Phase Classification (IPC), the Republic of South Sudan, May 2015 Food Security and Nutrition Analysis, Key Messages, p. 1; and FAO, "Sky-rocketing Food Prices in South Sudan are Deepening Food Insecurity", 2 July 2015, <http://www.fao.org/emergencies/fao-in-action/stories/stories-detail/en/c/296963/>.

¹⁰ In most recent months, water-borne infectious diseases have become a particular concern, due to the onset of the rainy season, combined with inadequate shelter and sanitary conditions of people hiding in swamps, overcrowding in PoC sites, limited access to large swathes of the country due to insecurity, and inadequate access to safe drinking water across the country. A cholera outbreak was declared on 23 June 2015, with as of 26 July 2015, a total of 1,375 cholera cases including 42 deaths (CFR 3%) reported, according to the World Health Organization (Situation report on Cholera in South Sudan No. 35 (26 July 2015). Available on <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Situation%20Report%20Issue%20%2335%2C%2026%20July%202015%20on%20Cholera%20in%20South%20Sudan.pdf>, accessed on 28 July).

¹¹ UNHCR. South Sudan Situation. Ibid.

¹² AFP article. "50,000 and not counting. South Sudan's war dead." (15 November 2014). Available at <http://reliefweb.int/report/south-sudan/50000-and-not-counting-south-sudans-war-dead>, accessed on 10 June 2015.

Annex III

Hospital in Kodok, Upper Nile State

1. On 5 July, a hospital in Kodok, Upper Nile State, was caught in the crossfire during heavy fighting between the government forces and SPLM/A in Opposition forces under the leadership of Johnson Olony. Two people were killed and 11 others were injured. Doctors and nurses were forced to leave the hospital, which meant a further 11 patients died after they had left.¹ The attack involved the use of rockets fired from a helicopter. Only SPLA forces in that area have helicopters at their disposal. Therefore the Panel is almost certain the rockets were fired from an SPLA-controlled helicopter. As the Mil Mi-24 is the only SPLA helicopter with a direct ground attack capacity, the Panel furthermore finds it highly probable that the rockets were fired from a Mil Mi-24 variant helicopter.
2. The hospital was supported by medics from the International Committee of the Red Cross (ICRC). About 70 patients were being treated at the hospital before the fighting. The hospital serves tens of thousands of people in the local community, with up to 700 consultations every week. A Red Cross mobile surgical team, including five doctors and nurses, had been based at the hospital. At a time when expert health care is desperately needed, the ICRC has been forced to suspend its medical work in Kodok until the security situation improves.²
3. It was the second time the hospital got caught in the crossfire and the medical staff had to be evacuated.
4. The Panel has written to both the SPLA and the SPLM/A in Opposition, requesting further information regarding the incident and is currently awaiting a reply.

Conflict pattern affecting medical staff and facilities:

5. This is only one example of a pattern affecting medical staff and facilities in South Sudan. Since the start of this conflict, hospitals have become targets of attack and brutality.³ On 26 February 2014, MSF reported on the attack on two of the hospitals they had been supporting. In Malakal, Upper Nile State, patients had been murdered inside the town's Teaching Hospital. And in Leer, Unity State, the hospital was thoroughly looted, burned and vandalized.⁴ In Bentiu, Unity State, 19 civilians were killed by SPLM/A in Opposition forces in the Civil Hospital on 15 April 2014.⁵

¹ Report from British Red Cross. Available at <http://reliefweb.int/report/south-sudan/watch-aid-worker-describes-tragic-scene-after-hospital-attack>, accessed on 20 July 2015.

² Ibid.

³ "South Sudan: medical care under fire" (26 February 2014), MSF article available on <http://www.msf.org.uk/article/south-sudan-medical-care-under-fire>, accessed on 20 July 2015.

⁴ Ibid.

⁵ UNMISS, Attacks on Civilians in Bentiu & Bor April 2014 (January 2015). Available at http://www.ohchr.org/Documents/Countries/SS/UNMISS_HRDJanuary2015.pdf, accessed on 27 July 2015.

Violation of International Humanitarian Law:

6. The Panel learned that both the SPLA and SPLM/A in Opposition forces were aware of the location of the hospital. In addition, the hospital was clearly marked with the red cross symbol that was visible from both the air and the ground. Kodok is a relatively small town, right on the frontline between both parties. Both parties are familiar with the area and knew they were operating in very close vicinity of a civilian object and that the risk was very high that it would be damaged and/or people inside would be hurt as a result of extensive shelling of the town.
7. Under international humanitarian law, hospitals have a protected status and should never be the object of attack. Parties to a conflict (whether states or non-state armed groups) should only target military objectives and not the civilian population or individual civilians or civilian objects. Failing to make this distinction in military operations represents an indiscriminate attack and is a war crime. Although it is understood that it is not possible for parties to a conflict always to avoid civilian casualties when engaged in military operations, nevertheless all parties must take all possible precautions in any attack to minimize civilian deaths and injuries. On the basis of its preliminary investigation, the Panel concludes it has sufficient evidence to establish that when they engaged in fighting in Kodok, the parties did not take sufficient precautionary measures to avoid impacting the hospital.

Annex IV

SPLM/A in Opposition attack on Bentiu, 29 October 2014

1. According to multiple open sources, the SPLM/A in Opposition attacked Bentiu, the capital of Unity State, on 29 October 2014. As has often been the case during the conflict in South Sudan, the attack was accompanied by reports that civilians were deliberately targeted by armed elements.¹

Context:

2. Unity State has been the subject of continuous fighting since the beginning of the war in South Sudan in December 2013. Bentiu is nationally significant as the capital of the only Nuer-majority state in South Sudan. Unity State is oil-producing and receives additional oil revenue under the Transitional Constitution. This makes Bentiu the politically potent key to control the oil wealth generated in Nuer areas.²
3. Prior to this attack, the SPLA had been in control of Bentiu, even if its control was tenuous at best. The government had little control over the southern counties of Unity State and skirmishes in areas outside Bentiu had been frequent. Rumours of an impending attack by SPLM/A in Opposition forces on Bentiu and Rubkona had been circulating for months.³

The attack:

4. On 29 October, the SPLM/A in Opposition forces surrounded Bentiu moving in from the north, and from bases in Guit county in the south-east, and from Rubkona in the south-west.⁴ The tribal composition of the forces and the chains of their command have not been identified with sufficient measure of certainty. On the basis of the prevailing areas of habitation, as well as taking into consideration the split that occurred among the Nuers since December 2013 in Unity State, it could be surmised that the attackers belonged to Jagei, Jikany and Dok Nuer clans, although some of the Bul Nuers should not be excluded. At that time, General Peter Gadet, a Bul Nuer from Mayom County, was the Chief of Staff of the SPLM/A in Opposition forces. According to the SPLM/A in Opposition, they were forced to take control of the oil-rich town due to the aggressive action of the SPLA against their defence positions.⁵ It does not seem to be a well-motivated pretext, given Unity State's largest oil-fields are almost entirely in its southern counties (Koch, Payendit, Leer, Panyijar). According to the South Sudan Constitution, 3% of oil revenues

¹ UNMISS Special Report: Attack on Bentiu, Unity State, 29 October 2014 (19 December 2014). Available at <http://unmiss.unmissions.org>, accessed on 23 July 2015.

² Food Security Cluster. Situational Analysis: Bentiu (4 December 2014). Available at <http://foodsecuritycluster.net/sites/default/files/Bentiu%20situation%20analysis%20public%20FINAL.pdf>, accessed on 23 July 2015.

³ UNMISS Special Report. Ibid.

⁴ HSBA Facts & Figures: The Conflict in Unity State (29 January 2015). Available at <http://www.smallarmssurveysudan.org/fileadmin/docs/facts-figures/south-sudan/HSBA-Conflict-Unity-Jan-2015.pdf>, accessed on 23 July 2015.

⁵ Sudan Tribune. S. Sudan rebels claim control over Bentiu amid government denials. (30 October 2014). Available at <http://www.sudantribune.com/spip.php?article52884>, accessed on 23 July 2015.

should be re-invested in the communities in whose territories the oil-fields are located, and 2 % remain with the State authorities. If the SPLA were to attack these areas and take control over them, this would not only undermine the power base of the SPLM/A in Opposition, but would also provide Juba with vital resources for sustaining the war effort. In October 2014, such a goal seemed to be achievable, therefore the opposition wanted to prevent the SPLA from launching an offensive in southern Unity State. It was clear from the start this offensive would further imperil the already dire humanitarian situation.⁶

Gross human rights abuses:

5. At least 11 civilians were reportedly killed by SPLM/A in Opposition when they tried to retake control of the city from the government on 29 October 2014. Reports also indicated that civilians were deliberately targeted because of a perceived association with government forces. In one instance, 14 men were taken from the Bentiu Catholic Church, where they had sought sanctuary. They had to walk to a nearby cemetery, where at least eight of them were shot and killed, two were wounded, while four remained unharmed. Other civilians hiding in the Church were beaten with sticks. In another incident during the attack, two women and a baby were killed in their homes.⁷
6. The UNMISS Human Rights Division also received multiple testimonies indicating that women were victim of abduction and rape by SPLM/A in Opposition forces after government forces withdrew. At least 20 women were abducted and forced to carry wounded SPLM/A in Opposition fighters or were told that they were being taken to their new husbands. One witness reported that as women were being taken out of Bentiu, some were picked from the group by SPLM/A in Opposition fighters and taken into the bush, where they may have been sexually assaulted. Another survivor described how on the way to Guit, some women were forced to have sex with multiple armed elements at night, otherwise they would have been killed.⁸ The Panel learned from confidential sources that for 3 nights in a row, these women were raped by SPLM/A in Opposition fighters in turns and that each woman was raped by at least 8 men. After 3 days and nights of walking, they were released. Five women returned to Bentiu on 1 November but four others could not return with them because of the injuries and fatigue they had sustained due to being abused and raped. It is not known what happened to them afterwards, but witnesses suggested they would follow when they had recovered. It is also not known what happened to the other 11 women who were abducted.

Conclusions:

7. The motive for killing these civilians seemed to be to punish the Nuer families who had “betrayed” the Nuer community by accepting to live within Bentiu town under control of the government. According to the UNMISS Special

⁶ “IGAD mediators condemn violence in South Sudan’s Unity State; call on opposition forces to immediately cease hostilities”, IGAD press statement, 29 October 2014.

⁷ Annual report of the United Nations High Commissioner for Human Rights and reports of the Office of the High Commissioner and the Secretary-General. Human rights situation in South Sudan (27 March 2015). [A/HRC/28/49](#).

⁸ UNMISS Special Report. Ibid.

Report, alleged perpetrators of the attacks referred to Nuer victims as “Dinka” — apparently to denote their perceived support for the government.⁹

8. The abduction and beating of civilians who sought refuge at a place of worship is particularly shocking. Such places of worship are protected under international humanitarian law.

⁹ UNMISS Special Report. Ibid.

Annex V

April-July 2015 Unity State offensive by SPLA and associated armed groups

1. In recent months, various open sources have reported on the SPLA's most recent offensive in Unity State. Both from these secondary and from multiple primary sources, the Panel has learned that this offensive was marked by particularly brutal violence targeting civilians. The Panel has found that the SPLA armed forces were intent on rendering communal life unviable and prohibiting any return to normalcy following the violence. All interlocutors the Panel has interviewed indicated that this strategy was driven by the objective of completely destroying the SPLM/A in Opposition's support base at all costs. The intensity and brutality of violence aimed at civilians is hitherto unseen, in what has been so far — without a doubt — an incredibly violent conflict, where civilians have been targeted by all parties to the conflict, thereby definitively changing the dynamics of the conflict.

Context:

2. Eighteen months after the start of the conflict in December 2013, during which the scale and intensity of fighting has vacillated, fighting flared up again in April 2015.¹ In April and May 2015, the SPLA pushed south from Bentiu, the state capital, rapidly overrunning SPLM/A in Opposition positions in Guit and Koch counties, before attacking Leer county. SPLA forces also pushed northeast from Lakes and Jonglei States, and attacked SPLM/A in Opposition positions and villages in Mayendit and Panyijar Counties. Having driven the SPLM/A in Opposition from southern Unity — the wellspring of rebel support in the state — much of the SPLA involved in the offensive withdrew to Bentiu, before attacking Panakuac, the main SPLM/A in Opposition military base on the Sudanese border, and routing the rebels, who fled into the Sudan.²
3. A second wave of attacks followed in June, when particularly Bul Nuer youth from Mayom — some of whom were returning from Panakuac, others coming from Mayom — moved to primarily Guit to attack remnants of the SPLM/A in Opposition and civilians, and mostly to raid cattle.

The attacks:

4. The offensive seemed to consist of well-coordinated attacks. Regular (i.e. not consisting for the majority of recently integrated former militias members) SPLA forces moved up from Lakes State (overland) and by barge (from Bor). These troops reinforced the SPLA Division IV forces and the Bul Nuer youth who came down from Pariang and Maban. The offensive also saw the integrated use of amphibious vehicles, tanks, Armoured Personnel Carriers

¹ UNMISS. Flash Human Rights Report on the Escalation of Fighting in Greater Upper Nile. April/May 2015 (29 June 2015). Available at <http://unmiss.unmissions.org>, accessed on 30 June 2015.

² HSBA Facts & Figures: The Conflict in Unity State (3 July 2015). Available at <http://www.smallarmssurveysudan.org/facts-figures/south-sudan/conflict-of-2013-14/the-conflict-in-unity.html#c1690>.

(APC), and infantry to great effect — something the SPLA has not always done in the past.

5. The Panel's sources confirmed that the SPLM/A in Opposition seemed to have offered little resistance, instead preferring to retreat into the swamps when the offensive started.
6. Youth fled the villages with their cattle, usually leaving women, elderly, and children behind, including those physically unable to move. Some interlocutors went so far to say that, because the SPLM/A in Opposition offered this little resistance, they effectively left the civilians to bear the brunt of the offensive as they knew the SPLA and their allied forces would not be able to tell for certain who were civilians and who were armed elements.³

Gross human rights abuses:

7. During its field visits to Bentiu on 15-16 June and 8-10 July, the Panel interacted with a wide variety of interlocutors. This included UNMISS, humanitarian agencies and NGOs, IDPs and government officials. The Panel also visited the Bentiu POC sites on both occasions.
8. The Panel found that the SPLA implemented a so-called "scorched earth policy" throughout their Unity State offensive.⁴ Government allied forces consistently razed entire villages to the ground; burning down houses — sometimes with occupants inside; looting cattle, other livestock and any valuables; and destroying and vandalising key infrastructure such as schools and hospitals. Furthermore, they undertook indiscriminate killings of civilians; beat and tortured civilians; raped women; and abducted young girls and boys.⁵ The violence led to mass civilian displacement with thousands of people forced to flee to the bush and swampy areas where they lack food and water. Some of them managed to flee to the UNMISS POC Site in Bentiu, but tens of thousands have effectively been cut off any humanitarian aid, trying to find a way to survive in swamps.
9. Children have been particularly affected, as reports indicated that many have been killed, raped — including children as young as seven —, abducted or recruited to take part in the fighting throughout the state. Chillingly, witnesses confirmed to the Panel that children were also sometimes the perpetrators of the destruction of villages and crimes committed against the civilian population, as they have been forcibly recruited to fight alongside the SPLA and allied forces. Fighting in Unity also resulted in attacks on schools. In May, three schools were reportedly vacated but 29 schools were being used for military purposes.⁶

³ Various interviews with the Panel in Juba in June and July.

⁴ Interview with high-level UNMISS representatives, Juba, 16 June 2015.

⁵ IGAD MVM, Violation 43 report (8 July 2015). Available at <http://southsudan.igad.int/index.php/2014-08-07-10-16-26/2014-08-07-10-30-57> & interviews with confidential sources.

⁶ OCHA Humanitarian Bulletin South Sudan (30 June 2015). Available at <https://www.humanitarianresponse.info/en/operations/south-sudan/coordination-and-common-services> & UNICEF statement (18 May 2015). Available at http://www.unicef.org/esaro/5440_ss2015_children-attacked.html.

Command and control

10. The SPLA has always had difficulties establishing command and control over recently integrated militia members, particularly when these still operate as a single unit led by a single commander. This has effectively been the case with the former SSLA fighters led by Major-General Matthew Puljang and fighters led by Major-General Johnson Olony prior to his defection to the SPLM/A in Opposition. Nevertheless, even though the SPLA Headquarters in Juba may have had limited effective control over tactical-level developments, the coordinated nature of the attack — involving multiple divisions across multiple sectors — indicates a high level of operational planning from Juba.⁷ In addition, the GRSS explicitly rejects the notion that it uses militias, claiming it only fights with its own trained soldiers and not alongside civilians.⁸ If this is the case, the SPLA is responsible for the conduct of its soldiers and commanders, as well as for guaranteeing the observance of human rights law and international humanitarian law by the forces under its control. It also is responsible for creating such conditions within the armed forces that human rights are respected, including through investigating allegations of abuse and if required, taking disciplinary action or starting criminal proceedings against individuals responsible or against commanders who have failed to exercise their command responsibility.
11. After reports on human rights abuses committed during the offensive surfaced, the government response was initially hostile. The Unity State government threatened to expel the UNMISS State Coordinator, and both the Presidential Spokesperson and the SPLA spokesperson denied the allegations. The government indicated the GRSS would issue a report of its own based on its own investigations.⁹ At the time of writing, the Panel was not aware of such investigations having started.

Conclusions:

12. This offensive was not only marked by allegations of rampant killing, rape, abduction, looting, arson and displacement, but by a new brutality and intensity, including such horrific acts as the burning alive of people inside their homes.¹⁰
13. The ferocity with which people were deliberately pursued — sometimes for days — into the swamps to kill them is particularly indicative of further escalation of the level of brutality and intensity of violence. These methods employed for fighting were aimed at annihilating SPLM/A in Opposition's support base, and led to a systematic destruction of villages and towns, forcing people into the PoC sites and creating an 'empty area' across the main

⁷ In principle, the rank of Major-General already confers upon Puljang significant autonomy to take decisions on operational matters, which clearly fall outside of the day-to-day responsibility of for example the SPLA Sector Commander in Wau or the General Headquarters in Juba.

⁸ Deutsche Welle, "South Sudan spokesman: 'Army didn't commit atrocities'" (22/07/2015).
Via: <http://www.dw.com/en/south-sudan-spokesman-army-didnt-commit-atrocities/a-18601282>,
accessed on 27 July 2015.

⁹ Ibid.

¹⁰ UNMISS Flash Human Rights Report. Ibid.

transport axes in Central and Southern Unity.¹¹ Another clear indication of this ferocity and brutality of violence is the large scale rape and sexual abuse of girls and women, including elderly women. Witnesses told the Panel how young girls were raped, often in front of their parents or community members, and then burned alive in their houses.

14. The Panel notes that, even if violence targeted against civilians is not new to the current war in South Sudan, this level of intensity and brutality in the Unity offensive most certainly is. According to UNMISS, the scope and level of cruelty that has characterized this offensive suggests a depth of antipathy that exceeds political differences.¹² The resulting ethnic tensions between Bul Nuer and other Nuer tribes inside PoC sites during the offensive is one clear indication of this ethnic dimension at play.
15. The Panel has written to the SPLA, requesting further information regarding these gross human rights abuses, as well as concerning the investigations it has initiated and is currently awaiting a reply. The Panel intends to further investigate individual responsibility on the one hand and superior or command responsibility on the other.

¹¹ This tactic is reinforced by the creation of 'safe zones'. The government calls upon the population to gather in such areas in which it then positions regular SPLA troops that pose less of a risk to the population, or to which people can safely bring their cattle. In addition it calls upon the international community to legitimise such areas by bringing food or other items into them, as well as provide other forms of support. Bentiu town became one of these areas, with tens of thousands of cows present — many of which were effectively stolen. The tactic has also been employed in Upper Nile State.

¹² UNMISS Flash Human Rights Report. Ibid.

Photographic evidence:¹³ The town of NGOP before and after the incident
Nhialdiu Market and hospital



¹³ Confidential sources — on file with the United Nations

Leer Hospital



Annex VI

Current state of armed groups in South Sudan

1. When the Comprehensive Peace Agreement (CPA) was signed on 9 January 2005, approximately 20 armed groups were operating throughout the country independent of the official forces.¹ By December 2013, the number of significant armed groups in South Sudan had reportedly been reduced to fewer than five, as a result of a number of government-initiated reconciliation processes undertaken to integrate the armed groups into the SPLA, including the Juba Agreement of 8 January 2006. The only notable forces that remained outside of this process were the South Sudan Democratic Movement/Army-Cobra (SSDM/A-Cobra) under the command of Murle leader David Yau Yau, in southern Jonglei State, and the SSDM/A faction in Upper Nile State under the command of Shilluk leader Johnson Olony.
2. Though amnesty and integration into the SPLA had helped to diminish the near-term threat several militias posed to the consolidation of state control, the drivers of insurgency were neither comprehensively assessed nor systematically addressed. Perceived political and economic marginalization, as well as general socio-economic underdevelopment and disappointment with the authorities in Juba fuelled simmering grievances on the periphery, in particular on the Ethiopian and Sudanese borders.
3. The leadership crisis, including within the state's security system, that began unfolding in mid-2013 revived these animosities and added an explosive ethnic dimension — historically the basis for the emergence of an armed group in South Sudan — to the underlying contest for power. The 15 December 2013 events in Juba that sparked the current war then expedited the consolidation of the forces opposed to the government on an ethnic and clan basis.
4. The SPLA, which had not evolved into an integrated national security force after independence, effectively split into two singularly large parts. One of them, under the control of the former SSDF (which had been led by Riek Machar until 2000) and the commanders of the South Sudan Liberation Movement/Army (SSLM/A), including Peter Gadet, joined the opposition. Within a few days of the events in Juba, at least three SPLA division commanders defected, along with the vast majority of their troops. Many thousands of ethnic Nuer, Shilluk, Murle, and other non-Dinka civilians from various SPLA territorial formations joined them in the subsequent days and weeks, laying bare the internal weaknesses of the SPLA.
5. As result, the government of South Sudan has increasingly transformed the National Security Service from a conventional intelligence gathering and analysis agency into a fighting force. They have received extensive training and have been well equipped compared to the regular SPLA.² The service is

¹ Young, John — South Sudan Defence Forces in the Wake of the Juba Agreement (2007); Small Arms Survey HSBA Working Paper 1; pp. 42-48; Young, John — The Fate of Sudan, Zed Books (2012), pp. 54-61. Small Arms Survey, Annual Update (2007), pp. 340-344.

² See for example, Sudan Tribune, "S. Sudan graduates over 3,000 national security officers". The article mentions this is only one batch of three. Via: <http://www.sudantribune.com/spip.php?article54865>.

funded through the Presidential Office, which allows for limited transparency with regards to exact budget allocations, but which has seen its budget increase significantly (see also finance/natural resources section). The government has also strengthened and increasingly relied upon the Presidential Guard (SPLA Tiger Division), composed of Dinka from the home area of President Kiir.³

SPLM/A in Opposition

6. The splinter forces, which accounted by various estimates for at least one third of the entire strength of the SPLA before the December 2013 crisis, remain under the title of the SPLM/A in Opposition. The SPLM/A in Opposition retained the SPLA command and control structures, ranks and promotion system.
7. SPLM/A in Opposition forces are concentrated in the Greater Upper Nile areas populated by Nuer. In itself, this is a reflection of the ethnic element of the war, a factor that presents one of the most formidable challenges to ending the conflict. Nuer-populated areas are decisively supportive of the opposition throughout Jonglei, Unity and Upper Nile States. The fact that the largest defections from the SPLA came from Divisions VIII (Jonglei), IV (Unity) and VII (southern Upper Nile) since they were composed mostly of Nuer, deployed in the Nuer heartland, should be regarded as a further indication that the conflict is perceived at the grass-roots level as ethnically-based. It is also believed that several thousand Nuer defected from the South Sudan Police Service (SSPS) during the first few months of the war.
8. Traditionally, the former SSDF, SSDM/A and SSLM/A force commanders at all levels combine military command with community mobilization. All SPLM/A in Opposition senior commanders are now effectively able to mobilize the respective contingents of community militias amongst the Nuer population.
9. The SPLM/A in Opposition suffers from internal divisions over the conditions for entering into an agreement with the government, centred largely on whether any power-sharing arrangement could include President Kiir. This fragmentation recently became visible when Machar's senior military commanders sent a letter to IGAD informing them that no agreement that included both Kiir and Machar would be acceptable to them. In response, Machar sacked two of his senior commanders. This fragmentation will have a large impact on the ability of the SPLM/A in Opposition to enforce implementation of any peace agreement.

Tribal militias and local security arrangements

10. For generations, the security environment of vast areas inside South Sudan has been shaped by continuous inter-tribal competition for livelihoods emanating from the semi-nomadic and nomadic life-styles. Cattle-raiding, which dominates

³ The Presidential Guard played a crucial role in the fighting that erupted in Juba in December 2013, as well as the so-called "Mathiang Anyoor" militia that was subsequently integrated into the National Security Service.

the everyday life of numerous communities in Greater Bahr el-Ghazal and Greater Upper Nile areas, is the most obvious manifestation of this competition.

11. The most prominent group of tribal fighters known as the “White Army” is an agglomeration of tribal militia made up of Lou, Jikany and Gawaar Nuers. Their numbers are assessed randomly at 4,000 to 6,000, but it can swell to much larger numbers if broader security threats to the Nuer clans emerge, as is now the case.
12. The SPLA has purposefully used youth militia as part of its strategy in Unity and Upper Nile State, while the youth groups themselves use the chaos and the cover of acting on behalf of the Government to steal cattle, plunder and attack rival ethnic groups. Local authorities and traditional leaders in most cases are unable to provide the oversight required to keep the activities of the militias within the customary law, including compensation and broader accountability. Outside of areas of direct hostilities between SPLA and SPLM/A in Opposition, the lack of both state capacity and willingness to provide security also leads to increasing violence.

Non-indigenous armed groups

13. The non-indigenous armed groups, including the Sudanese Justice and Equality Movement (JEM) and the Ugandan Lord’s Resistance Army (LRA), have operated within South Sudan since 2010 and 2002, respectively. Since the beginning of the war, JEM has been reported to participate in the security operations in Unity State on the side of the SPLA. During its July visit to Bentiu, the Panel witnessed undisguised movement of the JEM fighters around the city.

The armed groups presence in different States of South Sudan

14. In Jonglei State, the area of SPLM/A in Opposition control has been gradually shrinking, as the SPLA continued to launch and sustain security advances in southern Jonglei, near Bor, and from the neighbouring Lakes and Warrap States. Opposition control is most extensive in Upper Nile State. The SPLM/A in Opposition regular forces, as well as “White Army” formations of Gajok and Jikany Nuers, have been critical to the opposition’s ability to sustain effective control of these areas. Despite continued fighting, since January 2014, the area of control in Upper Nile has not changed appreciably. After the defection of Shilluk militia leader Johnson Olony from the SPLA, Upper Nile has effectively split into three zones based largely on ethnicity. The state capital Malakal and the strategic Dolieb Hill continue to change hands, and the opposition has on multiple occasions attempted to take the oil fields in Paloich as shutting down oil production in this area would starve the government of any revenue.
15. The opposition in Unity State has been not as successful in maintaining territorial and political control. The decision of the SSLM/A to support the government split the Bul Nuer community, and many Bul Nuer were rewarded by being given senior positions in the government of Unity State, including the governor and the deputy governor posts. The SPLM/A in Opposition military presence in Mayendit, Koch and Mayom Counties seems to have been degraded by the major offensive of the SPLA and allied Bul Nuer militias that

started in April 2015. IO repositioning and resupplying is now believed to take place through the border areas of Sudan.

16. The SPLM/A in Opposition has allied forces in Northern Bahr el-Ghazal State congregated around former SPLA Major-General Dau Aturjong, the most prominent Dinka member of the opposition. An appreciable number of Aturjong fighters hail from the “*gulweng*” ranks — armed Dinka militia composed mostly of underage youth. These were left out by the mobilization drive in 2012-2013 organised by Gen. Paul Malong Awan, the former governor of the state and the current chief-of-staff of the SPLA. Aturjong’s forces have not attacked the SPLA installations. They have engaged, however, in low intensity skirmishes near Kwajok in the Northern Bahr el-Ghazal and around Wau, Western Bahr el-Ghazal.
17. The political crisis in Juba and the resultant violence also led to the defection of thousands of Nuer from Divisions III and V deployed in the Greater Bahr El Ghazal area, particularly after the so-called “Mapel massacre” on 25 April 2014.⁴ Protracted non-payment of salaries to the military stimulated the defections. Many defectors who did not want to participate in the war against the SPLM/A in Opposition first crossed into neighbouring Sudan and then returned to Southern Sudan, aligning themselves with the Aturjong rebellion.
18. In Western Equatoria State, the sporadic attacks on the SPLA-protected camps of the Dinka cattle herders from Jonglei and Lakes States coincided this year with attacks on the SPLA military convoys, in particular in the Mundri West and Mlovo Counties. The government forces answered by targeting civilians, which led to the displacement, during May 2015, of up to fifteen thousand people, mostly Mundaris. Similar developments have taken place in Maridi County.
19. In Eastern Equatoria State, the population and local authorities are apprehensive about the government’s efforts to recruit the Equatorians for the ongoing conflict in the Greater Upper Nile. Clashes between local Topoza and Turkana militias and the SPLA have been reported since last year.⁵
20. In Central Equatoria State, the Governor, Mr. Clement Wani Konga, is believed to be in control of about several thousand-strong Mundari militia deployed there as well as in neighbouring Western Equatoria State. In his recent public statements, Governor Konga openly criticized the governance methods of the national authorities. The governors of Eastern and Western Equatoria have expressed similar criticism in public.⁶

⁴ See: South Sudan National Advocacy Group — Statement dated 28 April 2014, at www.southsudannewsagency.com.

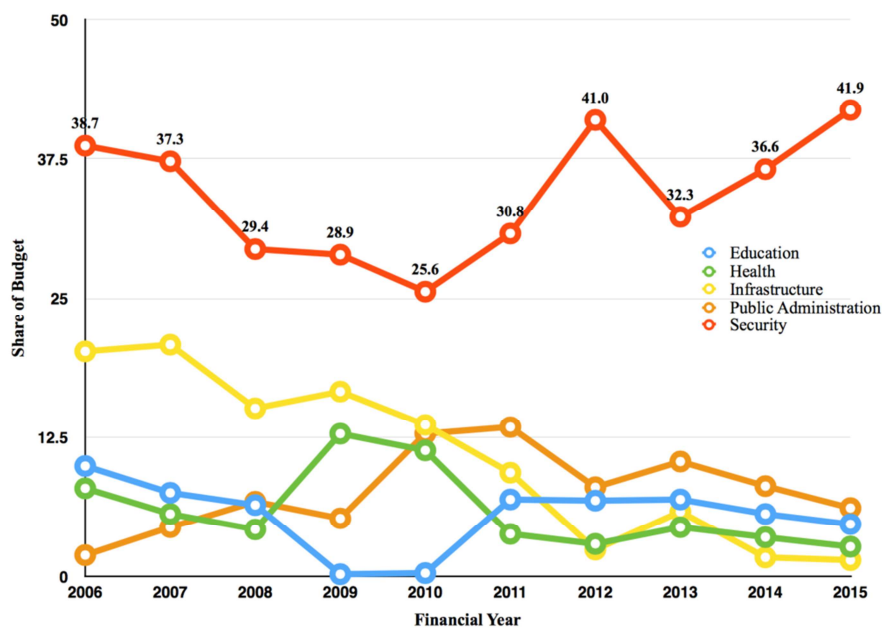
⁵ See: IRNA report on ADRA rapid needs assessment in Mundri West County, Western Equatoria State, from 5 to 10 June 2015.

⁶ See: Top Equatorian rebel leader slams governors’ stance on federalism — in: Sudan Tribune, 23 February 2015.

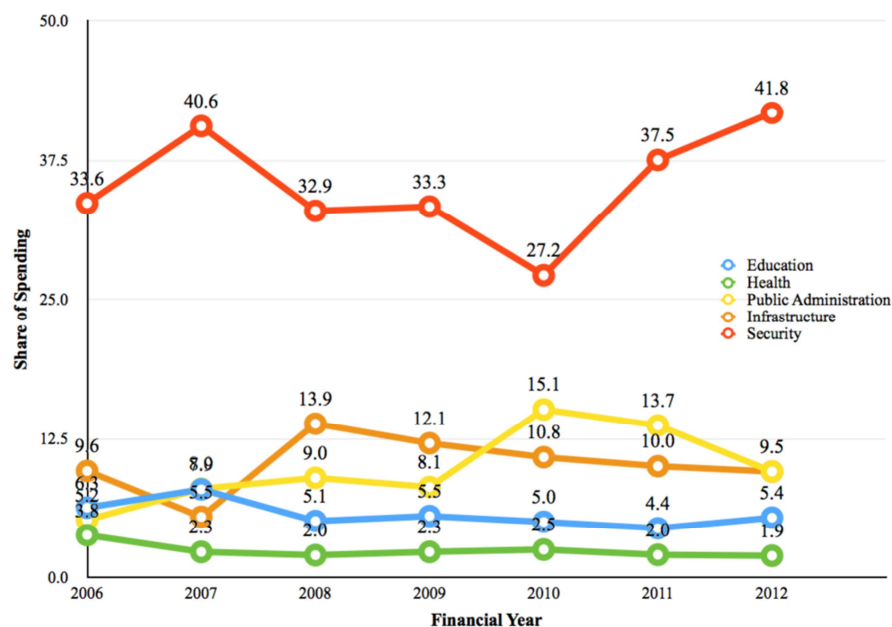
Annex VII

Percentage budgetary allocation by sector

(i) Share of approved budget

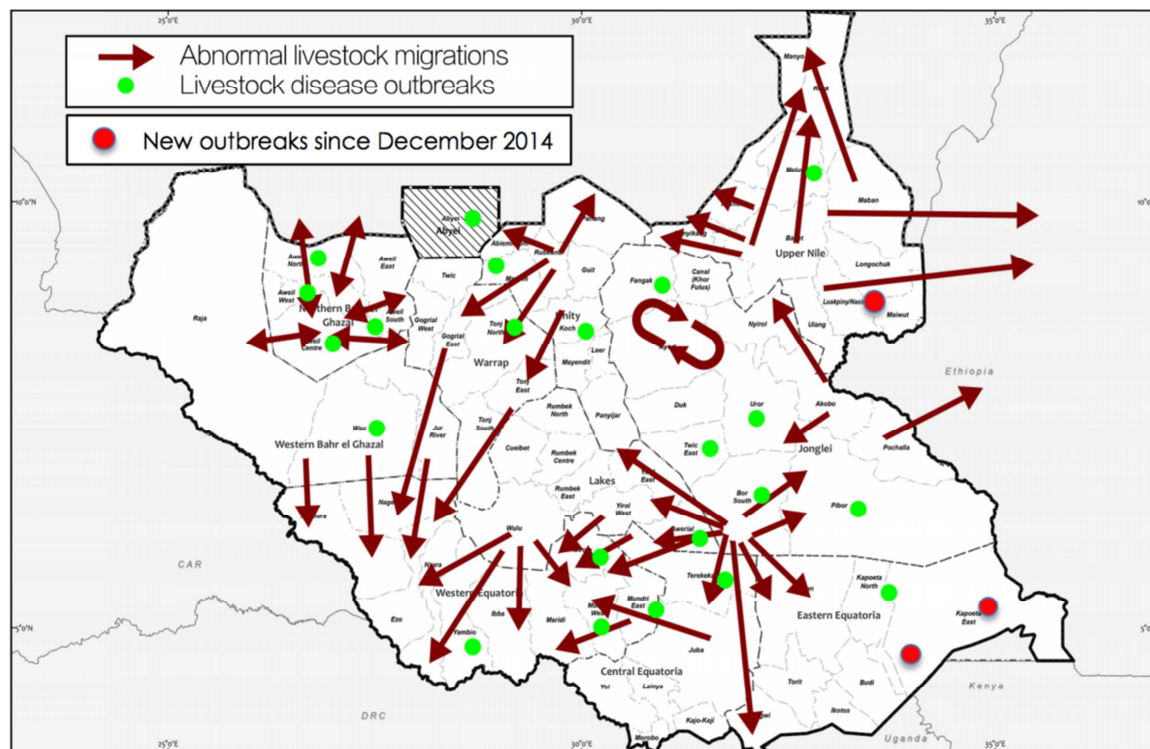


(ii) Share of Actual Spending



Annex VIII

Disruptions in livestock migrations



Annex IX

Section of captured cattle brought to Bentiu in mid-June



Annex X

SPLM/A in Opposition fighters in Bentiu loot a slain SPLA soldier on 5 May 2014⁹²



⁹² <https://www.youtube.com/watch?v=9RuiiAa1WpY>.

Annex XI

Analysis of photographic evidence of Mil Mi24 helicopter flying the South Sudanese flag

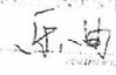


The Mi-24V is externally similar to earlier Mil Mi-24D but normally fitted with Anti-Tank Guided Missiles (ATGMs) on 'H' shaped missile rails on end of stub wings (see photograph in picture in main body of text) and has a modified radio guidance pod which is more streamlined. However, image below of a South Sudan Mil Mi-24 shows an aircraft that appears to be converted from a Mi-24K (camera recce version) with the under nose camera removed which leaves a distinctive bulge on the starboard side of the nose (yellow circle). Without sights, the helicopter cannot fire ATGMs from the H-shaped rails visible on the picture in text above. This can indicate that South Sudan is in possession of two different types of Mil Mi-24 helicopters. It is unlikely that new Mil Mi-24K helicopters, designed specifically for reconnaissance purposes, have undergone modular refitting of the kind visible on the picture prior to delivery, making it likely that this helicopter is not newly acquired by South Sudan.

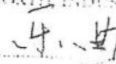
Annex XII

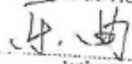
Documentation concerning shipment of arms, ammunition, and related materiel from Norinco to the Ministry of Defence and Veterans' Affairs, June 2014

(Contract number circled in yellow)

CHINA NORTH INDUSTRIES CORPORATION (NORINCO) 123 GUANG AN MEN NAN JIE, BEIJING, P.O. BOX 2932 CHINA TEL: 0086-10-53918821/05 FAX:0086 10 53547579		商业发票 COMMERCIAL INVOICE		
TO MINISTRY OF DEFENCE AND VETERANS' AFFAIRS, JUBA, THE REPUBLIC OF SOUTH SUDAN TEL: +211956943333 / +211955022164				
Transport details From: DALIAN PORT, CHINA VIA: KOMBASA PORT To: JUBA, THE REPUBLIC OF SOUTH SUDAN		No. 0140502	Date 05.08.2011	
		S/C No. MOD 001/2011	L/C No.	
		Terms of payment T/T		
Marks & Numbers	Number and kind of packages, Description of goods	Quantity	Unit Price	Amount
MOD 001/2011 CIF KOMBASA PORT				
	GOODS AS PER CONTRACT NO. MOD 001/2011			
9.		100PCS	USD18,000	USD1,800,000.00
		10SETS	USD12,000	USD120,000.00
		9PCS	USD58,000	USD522,000.00
		200PCS	USD800	USD160,000.00
10.		1SET	USD2,090,600	USD2,090,600.00
2 2.		1300KGS	USD9,000	USD10,800,000.00
		7145600KGS	USD0.15	USD1,071,825.00
TOTAL FOB DALIAN PORT AMOUNT				USD18,981,125.00
PLUS SEA FREIGHT AND INSURANCE PREMIUM:				USD1,753,500.00
TOTAL CIF KOMBASA PORT AMOUNT				USD20,734,625.00
MINUS 30 PCT ADVANCE PAYMENT:				USD6,221,377.50
TOTAL 70 PCT CIF AMOUNT PAYABLE:				USD14,513,247.50
-SAY USD FOURTEEN MILLION FIVE HUNDRED SIXTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED FORTY SEVEN AND 50/100 ONLY-				
TOTAL NUMBER OF PACKAGES: 3816 CASES				
GROSS WEIGHT: 1680600KGS				
For and on behalf of CHINA NORTH INDUSTRIES CORP.  Authorized Signature				

PAGE: 1/1

P.O. BOX 2932 CHINA TEL: 0086 10 83918821/05 FAX:0086 10 63547579		装箱单 PACKING LIST			
TO MINISTRY OF DEFENCE AND VETERANS' AFFAIRS, JUBA, THE REPUBLIC OF SOUTH SUDAN TEL: +211956943333, +211955022161		Invoice No. DI40502		Date 05. 06. 2014	
Marks & Number	Number and kind of packages, Description of goods	Quantity	Package	Gross Weight (KGS)	Measurement (cm)
MOD 001/2011					
GOODS AS PER CONTRACT NO. MOD 001/2011					
	9. RI-730 ANTI-TANK WEAPON SYSTEM	100PCS	50CASES	3500KGS	78*63*59
	RI-730 LAUNCHING DEVICE & GUIDANCE SYSTEM	100PCS	100CASES	1200KGS	81*63*10
	RI-730 FIRST ECHOLON TESTER	10SETS	10CASES	400KGS	70*60*27
	RI-730 TRAINING SIMULATOR	9PCS	9CASES	50KGS	62*58*51
			9CASES	111KGS	92*73*14
	RI-730 BATTERY	260PCS	9CASES	495KGS	72*70*66
	RI-730 SPARE PARTS	1SET	13CASES	555KGS	85*69*47
			30CASES	1200KGS	91*63*10
			110CASES	2615KGS	76*72*21
			50CASES	3500KGS	78*63*59
			50CASES	3500KGS	78*63*59
			70CASES	1470KGS	81*63*20
	10. TYPE RI-730 ANTI TANK MISSILE	1200PCS	10CASE	50KGS	75*58*11
			1200CASES	15000KGS	124*35*10
	2.2. 7.62*39MM BALL TYPE 36	3113500RDS	3CASES	210KGS	79*56*12
			2097CASES	62910KGS	17*31*14
TOTAL			3816CASES	131200KGS	262.01M ³
ALL THE CARGO ABOVE ARE LOADED IN 16*20' CONTAINERS. TOTAL WEIGHT IS 138000 KGS. TOTAL VOLUME IS 532.416 M ³					
For and on behalf of: CHINA NORTH INDUSTRIES CORP.  AUTHORIZED SIGNATURE					

P. O. BOX 2532 CHINA TEL: 0086-10-83918821/05 FAX:0086-10-63547579		装箱单 PACKING LIST			
TO MINISTRY OF DEFENCE AND VETERANS' AFFAIRS. JUBA, THE REPUBLIC OF SOUTH SUDAN TEL: +211956943333. / +211955022164		Invoice No. ZHO40512		Date 05.12.2014	
Marks & Number	Number and kind of packages; Description of goods	Quantity	Package	Gross Weight (KGS)	Measurement (cm) /Volume (M ³)
N/001/2013 GOODS AS PER CONTRACT NO. MODVA/001/2013					
A2-1.	7.62MM AUTOMATIC RIFLE TYPE 56	9574PCS	958CASES	68431KGS	165.70
A2-2.	ADD-ON 40MM GRENADE LAUNCHER	2394SETS	120CASES	7200KGS	30.16
a2.	7.62X54MM BALL TYPE 53	2000000RDS	2000CASES	56000KGS	47.94
a3.	9X19MM PISTOL AMMO	2000000RDS	928CASES	29696KGS	19.28
A3.	TYPE 80 GENERAL PURPOSE MG	319PCS	319CASES	16907KGS	81.82
A1.	NP42 9MM PISTOL	660PCS	33CASES	1185KGS	1.59
a1.	7.62X39MM BALL TYPE 56	2000000RDS	13334CASES	400020KGS	308.07
a7-1.	40MM ANTI-PERSONNEL GRENADE TYPE BGL2	20000RDS	400CASES	8400KGS	13.98
a8.	40MM HEAT ROCKET TYPE 69	40000RDS	6668CASES	186701KGS	181.10
TOTAL:			21760CASES	774816KGS	1152.94M ³
ALL THE CARGO ABOVE ARE LOADED IN 55*20' CONTAINERS TOTAL CARGO+CONTAINER WEIGHT:901346KGS TOTAL CARGO+CONTAINER MEASUREMENT:1815.00M ³					
For and on behalf of CHINA NORTH INDUSTRIES CORP.  Authorized Signature					

12A GUANG AN MEN NAN JIE, BEIJING, P. O. BOX 2932 CHINA
TEL: 0086-10-63918821/05 FAX:0086-10-63547579

Consignee (Insert name, address and phone)

TO ORDER OF SHIPPER



中远海运股份有限公司
COSCO SHIPPING CO., LTD.

FAX:86-20-87673787 TLX:440668 COSCA CN

Notify Party (Insert name, address and phone)

LOID INVESTMENTS LTD.
JEWEL CENTRE P. O. BOX 41 JUBA
AND MOD

BILL OF LADING

ORIGINAL

Vessel: PING HUANG SONG V. 0035	Port of Loading: DALIAN PORT, CHINA
Port of Discharge: NOMBASA PORT	Number of Original B/L THREE

Particulars Furnished by Merchants

N/M

CONTAINER NO./SEAL NO.
PCL GLBU2900660/C37309/600CASES
PCL CCLU2706739/C37320/600CASES
PCL UESU2115286/C37321/571CASES
PCL CBHU3949750/C37322/505CASES
PCL FSCU3458700/C37323/145CASES
PCL FSCU3221914/C37324/145CASES
PCL CCLU2710111/C37325/145CASES
PCL GVDU2009986/C37326/145CASES
PCL FSCU399320/C37327/145CASES
PCL FSCU3430370/C37328/145CASES
PCL CCLU2697112/C37329/145CASES
PCL FCLU2150627/C37331/145CASES
PCL FSCU3441797/C37332/75CASES
PCL FSCU3444590/C37334/75CASES
PCL FSCU3451075/C37335/125CASES
PCL CBHU3229224/C37337/89CASES

3816CASES
(IN 16x20' S. O. C.)

168060KGS

532.416M³

GOODS AS PER CONTRACT DATED 03-APR-2013

TOTAL CARGO WEIGHT: 131260KGS
TOTAL CARGO MEASUREMENT: 362.011M³
CLEAN ON BOARD

SAY: THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND SIXTEEN CASES ONLY.
(THE GOODS ARE SHIPPED IN SIXTEEN TWENTY-FOOT
SHIPPER'S OWN CONTAINER)

(of which on deck at Merchant's risk; the Carrier not being responsible for loss or damage howsoever arising)

Freight and Charges

FREIGHT PREPAID

SHIPPED at the port of loading in apparent good order and condition on board the vessel for carriage to the port of discharge or so near thereto as she may safely get to discharge the goods specified above
WEIGHT, measure, quality, quantity, condition, contents and value unknown
IN WITNESS whereof the Master or Agent of the said vessel has signed the number of Bill of Lading indicated below all of this tenor and date, any one of which being accomplished the others shall be void

Place and date of issue: **DALIAN**

Signed for and on behalf of the Carrier:

For conditions of carriage see overleaf

Serial No. GZ 0026389
(For Carrier's use only)

AS AGENT FOR THE CARRIER:
COSCO SHIPPING CO., LTD.
DALIAN SHIPPING AGENT

AS AGENT FOR THE CARRIER:

Annex XIII

Summary of emergency SPLA budget, January-June 2014

The Panel has obtained the full document, including individual line items for the Operations Group, Logistics Group, Administration Group, and Moral Orientation Group. For reasons of brevity these are withheld, but they can be obtained from the Panel by members of the Committee upon request. Although authentic in nature, the individual items mentioned have not necessarily been obtained by the GRSS. Other items the SPLA would not be in a position to obtain given their limited distribution or availability in countries unlikely to sell them. Neither would the SPLA be able to manage such items without the corresponding training in operating, maintaining, and repairing the equipment. Nevertheless, the Panel believes this budget provides an insight into the initial discussions surrounding the SPLA response to the crisis, in which from the beginning acquiring additional equipment as a means to militarily counter the loss of division-size formations to the SPLM/A in Opposition was tabled as a central policy option.

Summary of emergency budget (Jan-June 2014)

Matrix for Emergency Needs and Requirements

(Estimated cost in SSP)

A. Operations Group	
1. Artillery Unit	36.529.111,5
2. Armoured & Anti-Tank Unit	361.176.693,5
3. Air Defence Unit	14.432.405,3
4. Military Intelligence Unit	80.283.732,7
5. Medical Corp	22.777.380,0
6. Air Force Unit	60.630.440,4
7. Engineering Corp	44.534.255,9
8. Signal Corp	7.023.613,3
9. Commando Unit	5.754.086,6
10. Riverine Unit	6.500.112,2
11. Training Branch	6.531.668,4
12. Others	4.000.000,0
B. Logistics Group	
1. Arms & Ammunitions	815.038.680,9
2. Fuel and Lubricants	244.366.000,0
3. Transport & Maintenance	158.432.273,5
4. Food Rations	418.509.559,0
5. Uniforms	138.150.000,0
6. Ordinance	1.177.648,5
7. Others	77.066.472,0
Total	1.852.740.633,9

C. Administration Group	
1. GHQS Admin. Running Cost	7.000.000,00
2. Military Police	5.000.000,00
3. Force Control & Management System	12.000.000,00
4. Military Justice	2.523.698,40
Total	26.523.698,40
D. Moral Orientation Group	
1. Information & Media	1.650.000,00
2. Morale Orientation Works	2.100.000,00
Total	3.750.000,00
Grand total	2.533.187.831,99
